

Séance du 8 avril 2025 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Luc ABBE-DECARROUX, Conseiller municipal

- | | |
|---|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 23705 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2025 | p. 23705 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23705 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 23708 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 23711 |

PÉTITIONS

- | | |
|---|----------|
| 6) Pour le maintien de l'accueil des enfants à la Villa Tacchini (PET-18) | p. 23713 |
| 7) Réaménagement du préau de l'Ecole de Belle-Cour (îlots de chaleur et aires de jeux) (PET-19) | p. 23713 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|---|----------|
| 8) Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2024 (projet de délibération 2457) | p. 23714 |
| 9) Adaptation des indemnités aux membres du Conseil administratif (projet de délibération 2453) | p. 23718 |
| 10) Adaptation des jetons de présence et indemnités aux membres du Conseil municipal (projet de délibération 2456) | p. 23726 |
| 11) Servitude de passage public à pied au profit de la Commune d'Onex, parcelle 2589 (2306C), sise au chemin Charles-Borgeaud (projet de délibération 2454) | p. 23734 |
| 12) Bâtiment de la piscine municipale d'Onex -Crédit de construction pour la rénovation des installations techniques de Fr. 195'000.00 première phase (projet de délibération 2455) | p. 23737 |

PROJET DE MOTION

- | | |
|--|----------|
| 13) Pour des équipements sportifs inclusifs (projet de motion 437) | p. 23741 |
|--|----------|

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|---|----------|
| 14) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1729) - Présentation du Service communication | |
| Rapporteuse : Madame Pascale PERROTTET | p. 23743 |
| 15) Propositions individuelles et questions | p. 23745 |

Le Président
Luc ABBE-DECARROUX

Réponse du Conseil administratif à :

- La question écrite 143 du 26 novembre 2024 de Monsieur Philippe Cuenoud « Suivi de la motion 398 concernant la préservation des populations de deux espèces d'orchidées légalement protégées » p. 23751
- La question écrite 139 du 26 mars 2024 de Madame Zora MASE et Monsieur Mauro PALMAN « Employés communaux, politique de remplacement en cas d'absence » p. 23753
- La question écrite 144 du 4 mars 2025 du groupe PLR « Marchés publics et encouragement de la formation professionnelle » p. 23755

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, ISABELLA VALENZI, KELLER, LANCE-PASQUIER, MARTINEZ CARABALLO, , MARTINEZ CARABALLO, MASE, MJAKI, PERROTTET, SCHMIDT-MESSINA, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs, E. ABBE-DECARROUX, L. ABBE-DECARROUX, AMBORD, BERTOSSA, CUENOUD, FUSCO, GAUTHIER, JEBBARI, MOSCHELLA, PASCHE, PRAT, RITTER, C. SANTARELLI, T. SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Mesdames, , Conseillères municipales
Messieurs TOGNAN, PALMAN, VESELI, Conseillers municipaux

Absent-e-s : Mesdames, Conseillères municipales

Assistent à la séance : Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, Madame Anne KLEINER, conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, conseiller administratif

* * *

Le Président (PLR) : Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance.

Veuillez également retirer votre carte si vous partez en cours de séance et annoncer votre départ au Bureau.

J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Maryam YUNUS EBENER, Maire, Madame Anne KLEINER, Conseillère administrative et Monsieur Jean-Pierre PASQUIER, Conseiller administratif. Je salue également Monsieur Nathalie GAREY, secrétaire générale et Madame Deborah MARTINEZ, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir.

Sont excusés pour cette séance Messieurs PALMAN, TOGNAN et VESELI.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (PLR) : Avez-vous des remarques sur l'ordre du jour qui vous a été présenté ? Avez-vous des oppositions à cet ordre du jour ? Ce n'est pas le cas, donc il est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (23 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mars 2025

Le Président (PLR) : Avez-vous des remarques à son sujet ? Ça ne semble pas être le cas, donc je peux considérer qu'il est approuvé à l'unanimité. Je vous en remercie.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (23 votants)

Arrivée de Madame MJAKI à 19 heures 04

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (PLR) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens.
- Le point de situation de la liste des investissements.

Nous avons également reçu un courrier de la Ville de Lancy, en voici la lecture. Je demande à Madame KELLER de bien vouloir en donner la lecture maintenant.

Mme KELLER : Merci. Alors c'est une lettre adressée au Bureau du Conseil municipal d'Onex datée du 27 mars 2025.

« Lancy, le 27 mars 2025

Concerne : Motion 434 « Pour une participation financière de la Ville d'Onex au fonctionnement de la Villa Tacchini »

Débat du Conseil municipal du 4 mars 2025

Position du Conseil administratif de la Ville de Lancy

Demande de lecture à la séance du 8 avril 2025

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal d'Onex, Dans le cadre de vos travaux sur la motion 434 « Pour une participation financière de la Ville d'Onex au fonctionnement de la Villa Tacchini », Le Conseil administratif de la Ville de Lancy a attentivement écouté vos débats du 4 mars 2025 retransmis sur Internet. Un certain nombre de propos ont été tenus qui malheureusement nécessitent une réaction formelle de la Ville de Lancy, objet du présent courrier.

En préambule, sachez qu'une réaction orale auprès de Mme Anne Kleiner, conseillère administrative onésienne en charge du dossier, a déjà été faite le 12 mars dernier. En effet, à cette date, avait été prévue une visite par Mme Anne Kleiner et ses collaborateurs de la Villa Tacchini suivie d'une présentation des activités par le comité de la Villa Tacchini, ainsi que d'une discussion politique sur les modalités de collaboration future et de cofinancement entre Onex et Lancy.

Suite à cette première réaction orale, une demande formelle par courriel a été faite le 13 mars à Mme Kleiner de faire elle-même un rectificatif à votre prochain Conseil municipal sur quelques points essentiels, dans l'idée d'éviter le recours à un courrier formel à votre autorité. Cette demande n'a reçu à ce jour de sa part ni accusé de réception ni réponse sur le fond.

C'est pourquoi le présent courrier vous est transmis afin d'apporter quelques précisions suite à votre débat du 4 mars sur des points factuels :

. Le Conseil administratif de Lancy cherche effectivement un accord depuis maintenant 4 ans avec les autorités onésiennes au sujet de la Villa Tacchini. Il a par ailleurs proposé lors de la séance de discussion du 12 mars dernier d'entrer en matière sur une participation lancéenne aux coûts de la Maison onésienne mais uniquement concernant le coût de l'accueil libre (toutes les autres prestations étant déjà offertes par Lancy sur son propre territoire). A ce jour, Lancy est en attente de propositions concrètes de la part d'Onex et de nouvelles séances de travail et de discussion sont agendées.

. En réponse à Mme Keller, la décision d'interdiction d'accès aux Onésien-nes a été signifiée au Conseil administratif d'Onex in corpore par courriel du 8 octobre 2024. Il y est clairement stipulé que, si aucun accord financier n'est trouvé, cette décision sera appliquée dès la rentrée 2025. Le Conseil administratif de Lancy confirme donc par la présente, une nouvelle fois si cela était nécessaire - avec regrets mais sans avoir d'autre choix pour l'instant - que cela sera bien le cas.

. On rappellera également que la première demande de Lancy à Onex à ce sujet date de 2021 et qu'il n'y a eu absolument aucune entrée en matière de la part de Mme la conseillère administrative Anne Kleiner (contrairement au Terrain d'aventures du Petit-Lancy pour lequel la même demande a été faite par Lancy et acceptée par Onex en 2021 déjà). Un signe d'ouverture n'a eu lieu que suite au courriel du 8 octobre 2024 annonçant la conséquence évoquée plus haut, à savoir le non-accès aux Onésien-nes en cas de refus de cofinancement par Onex.

. En réponse à M. Ambord à qui il a été dit durant le débat qu'il y avait 20% de Lancéen-nés fréquentant la Maison onésienne, Mme Anne Kleiner aurait pu rectifier le chiffre puisque celui qui nous a été indiqué par ses propres services en séance le 12 février dernier est de 9%. Ce chiffre est à mettre en regard des plus de 40% d'Onésien-nes fréquentant la Villa Tacchini.

. Enfin, Mme Kleiner a utilisé le terme « racket » lors du débat pour parler de la volonté de la Ville de Lancy de demander une contribution à la Ville d'Onex. Elle a dans un deuxième temps justifié l'usage de ce terme en arguant que Mme Salima Moyard l'aurait elle-même utilisé. Le Conseil administratif de Lancy dément fermement que Mme Moyard n'ait jamais utilisé un tel terme à l'encontre d'Onex. Ce terme de racket- fort peu à propos dans le cadre de relations intercommunales - doit donc être assumé par Mme Kleiner seule.

Relevons enfin pour votre parfaite information que le Conseil administratif de Lancy a refusé la demande d'interview de TV Onex à ce sujet afin d'éviter d'alimenter inutilement le débat, vu que des discussions étaient en cours actuellement. Un accord sur ce point a été demandé par courriel du 13 mars à Mme Anne Kleiner, sans réponse à ce jour.

En conclusion, le Conseil administratif de la Ville de Lancy souhaite par la présente vous réitérer son souhait depuis quatre ans de trouver un accord sur ce dossier avec Onex., en bonne intelligence intercommunale, comme cela se fait couramment. Il a estimé que l'image de Lancy avait été ternie de manière infondée lors de votre débat du 4 mars 2025 et a souhaité vous transmettre quelques commentaires pertinents pour votre parfaite compréhension du dossier.

Il demeure également à votre entière disposition si une audition était souhaitée par votre Conseil ou l'une de vos commissions et demande à minima la lecture du présent courrier à votre séance du Conseil municipal du 8 avril prochain.

En vous en remerciant par avance et restant à votre disposition, le Conseil administratif de la Ville de Lancy vous prie d'agréer l'expression de ses salutations intercommunales les plus respectueuses.

*Salima Moyard
Damien Bonfanti
Corinne Cachet »*

Le Président (PLR) : Merci Madame KELLER. Le Bureau du Conseil municipal demande à ce que les conseillers administratifs respectifs des communes concernées renouent un dialogue constructif dans les plus brefs délais.

S'agissant d'une institution à une enjambée de notre commune, il y a sans doute des solutions à venir sans jeux de mots avec la rue qui borde précisément la Villa Tacchini et qui est à la frontière entre Onex et Lancy. C'était une petite remarque personnelle.

Arrivée de Monsieur JEBBARI et Madame GIROUD à 19 heures 10

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (PLR) : Madame la Maire, je vous passe la parole.

Arrivée de Monsieur AMBORD à 19 heures 12

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Alors moi j'avais deux communications à vous faire. La première communication concerne les abris bus.

Donc vous vous rappelez il y a eu un vote, une délibération pour les travaux de mise en œuvre de nos abris bus pour que cela soit plus facile, plus accessible aux personnes en situation de handicap.

Et puis, le projet de délibération avait prévu huit abris bus, on peut finalement en installer que cinq pour différentes raisons. Une des raisons c'est la distance... une des raisons est d'ordre foncier pardon. Et en fait, il s'agit de distance aux limites parcellaires, c'est-à-dire que nous sommes trop proche des parcelles des propriétaires à qui nous avons fait la demande pour une autorisation, et cette demande a été refusée par les propriétaires.

Et puis, nous avons aussi renoncé à deux lieux en raison d'un conflit avec les arbres existants et l'espace à disposition. Ceci dit, donc finalement nous allons en installer cinq. Et ces cinq abris bus, les nouveaux, comme en fait on n'a pas pu mettre les huit parce que les nouveaux sont plus grands, et on va... les cinq abris bus que nous allons installer, seront plus qualitatifs parce que on va pouvoir les végétaliser. Mais cela n'entraîne pas une augmentation et un dépassement de crédit.

Maintenant je vais vous faire un petit retour aussi du bilan de l'action des subventions TPG pour l'année 2024. Donc en 2024, 5'252 habitants d'Onex ont été en possession d'un abonnement annuel des transports publics, et 31 % d'entre eux, ont bénéficié de la participation financière de la Commune.

Et puis lorsqu'il y a eu l'annonce de la prise en charge des abonnements juniors par le Conseil d'État, cela a incité bien entendu un certain nombre de jeunes à acquérir des abonnements mensuels pour la fin de l'année 2024 plutôt qu'un abonnement annuel. Et pour cette année 2024, il y a presque 13 %, 12.8 % des abonnés annuels qui sont des nouveaux abonnés, et cela représente 672.

Donc d'ici la fin de la semaine, il va y avoir un envoi sur CMNet d'une annexe où vous pouvez trouver davantage d'informations sur le sujet. Voilà, merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je souhaite vous apporter ce soir quelques indications sur les différentes motions que vous avez adoptées ces derniers mois.

Une première réponse groupée sur les motions relatives à la petite enfance, il s'agit de la motion 420A « développement des structures d'accueil pour la petite enfance », la motion 436 « ouverture d'une crèche estivale durant les vacances d'été », et la motion 425 « répondre aux besoins urgents d'accueil de la petite enfance et résorber la liste d'attente ».

Alors, sachez que nous avons confié un mandat à LAGANE Consulting. Celui-ci vise à identifier et proposer des mesures concrètes en vue d'améliorer l'offre d'accueil pour la petite enfance sur la commune d'Onex.

Deux axes principaux d'intervention ont été retenus. A moyen terme, c'est le renforcement de l'offre d'accueil par le développement des structures à l'accueil élargie, les crèches, en réponse à la motion 420A. Le deuxième c'est la projection et la planification des investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces structures.

Et puis à court terme, c'est l'optimisation des ressources existantes et l'élaboration des stratégies de développement pour les crèches, garderies et accueils familiaux de jour déjà présents sur le territoire communal en réponse à la motion 420A.

Comme vous le savez, nous sommes en train d'avancer sur la nomination du Conseil de Fondation de la fameuse FEVO, Fondation de la petite enfance. Donc le lancement, on va bientôt lancer le recrutement de la direction pour la Fondation et puis ensuite on va également faire une étude sur la faisabilité d'une crèche estivale dans les locaux d'une crèche existante.

Normalement si tout va bien, le livrable du rapport LAGANE Consulting est attendu pour juillet 2025 et à ce moment-là vous aurez un certain nombre d'informations à ce sujet.

Une autre motion, c'est la motion 422 « création d'un lieu d'accueil pour les enfants de 4 à 8 ans ». Dans le cadre de l'étude de faisabilité relative à l'accueil des enfants de 4 à 8 ans, le Service social, santé et enfance a engagé une série de démarches exploratoires auprès de divers partenaires, partenaires scolaires notamment le GIAP, les services communaux tels que le Service exploitation pour voir la possibilité d'ouvrir des locaux communaux durant l'été, les structures dédiées à l'enfance comme la Villa YOYO et la FASE, le jardin Robinson.

Les deux objectifs de cette phase exploratoire sont d'identifier un lieu adapté bien entendu et de déterminer une structure capable d'assurer l'encadrement des enfants. Donc une demande spécifique a été adressée à la Villa YOYO pour évaluer les coûts liés à une éventuelle extension. On devrait avoir les résultats d'ici fin juin.

Avant-dernier élément, c'est la motion 409A concernant les cuisines collectives, un service public économique, écologique et autonome. Je vous avais déjà informé qu'effectivement nous avons identifié plusieurs espaces susceptibles d'être aménagés afin d'augmenter la production interne des repas scolaires.

Sur cette base, nous avons mandaté l'institut Gastro'consult pour réaliser une étude de faisabilité portant sur trois applications concrètes.

1. Etudier la transformation de certaines cuisines de génération existantes en unité de production autonome au sein des écoles onésiennes.
2. Réagencer l'unité de production existante au sein de l'école des Bossons afin d'augmenter la part de repas produits localement tout en conservant le recours partiel à des prestataires.
3. Internaliser entièrement la production des repas via la création d'une infrastructure dédiée en adaptant les locaux existants assurant une autonomie complète.

Alors si chaque scénario fait l'objet d'une évaluation des charges d'investissement et d'exploitation, on devrait avoir un premier résultat, la restitution d'un bilan intermédiaire courant du mois de mai pour le rapport final durant l'été 2025.

Vous voyez c'est un projet qui est assez conséquent, qui prend du temps. Mais les résultats sont dans la perspective en tout cas d'ici cet été.

Dernier élément, ça concerne le non-recours... c'est la motion 419 « diminuer le taux de non-recours ». Cette motion propose la mise en œuvre d'actions dont certaines sont déjà déployées par le Service social.

Afin de renforcer la lutte contre le non-recours aux prestations des démarches suivantes ont déjà été mises en œuvre. Un partenariat avec Pro Senectute, une convention qui a été conclue en 2024, je vous en avais déjà parlé. Un projet pilote mené en partenariat avec le Service des prestations complémentaires, lequel notifie au SSSE les situations en décrochages administratives afin d'éviter les coupures de prestations des personnes âgées.

Les démarches suivantes sont en phase préparatoire. Un renfort de la communication sur les prestations sociales et accompagnement, un projet pilote prévoit l'intervention d'un nouvel acteur d'accompagnement social. On a appelé le facilitateur du quotidien. Il agira directement sur le territoire en lien avec les bailleurs, concierges afin d'aller aux demandes des personnes en situation de fragilité.

Il est prévu que ce nouveau maillon du bien vivre s'inscrira comme médiateur au droit auprès des institutions. Donc vous aurez les réponses écrites à ce sujet dans les prochains mois. J'ai terminé Monsieur le Président.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Bonsoir à toutes et à tous. Tout d'abord j'aimerais vous rassurer concernant les discussions sur la Villa Tacchini. Si notre rôle en tant que Conseil administratif c'est de défendre les intérêts de la Ville d'Onex, nous ne sommes toujours pas tombés d'accord sur la valeur de la prestation délivrée par chacune des maisons de quartier qui nous permettrait de trouver un accord. Mais nous sommes toujours en discussion.

Les services de chaque commune vont se rencontrer très prochainement et une nouvelle séance est prévue entre les magistrates en mai pour essayer de trouver une solution.

J'aimerais également vous donner un retour sur les réponses aux motions sur lesquelles nous avons, mes dicastères ont du retard, en particulier la motion 418 concernant la lutte contre l'illettrisme électronique qui est naturellement une préoccupation.

Le service est encore en train de référencer les points qui peuvent délivrer cette prestation en sachant que c'est difficile de mettre une prestation à disposition compte tenu des moyens de la Ville d'Onex. La réponse est prévue pour le mois de juin.

Enfin, j'aimerais vous rappeler quatre dates. D'abord le mercredi 16 avril, le vernissage du concours d'architecture de la nouvelle salle polyvalente. Je vous invite à vous inscrire à cette manifestation si vous souhaitez y assister afin de nous aider à bien l'organiser.

Et enfin, trois spectacles onésiens pour lesquels vous avez des billets à disposition. Le jeudi 10 avril, un concert de Gabi Hartmann, jazz pop avec une avant-première un concert de folk avec Hausmane. Le mardi 15 avril, un humoriste Reda Seddiki. Et enfin, le jeudi 8 mai, deux concerts de pop avec Flavia Coelho et en avant-première Jass. Merci Monsieur le Président, merci pour votre attention.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (PLR) : Monsieur RITTER, vous avez la parole.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Je suis sidéré par ce courrier du Conseil administratif de Lancy qui ressemble fortement à du chantage. Premièrement, c'est bien la Ville de Lancy qui a ouvert les hostilités en envoyant ce courrier à la Villa Tacchini interdisant l'accès de la Villa aux onésiens dès la rentrée 2025.

Il est clairement noté dans la charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventure du Canton de Genève, charte que Lancy a signée, qu'ils sont ouverts à tous sans discrimination, que la lutte contre l'exclusion et la marginalisation sont des priorités d'intérêt général et que les centres sont des lieux de rencontre ouverts sous le quartier ou la commune.

Dans ce cas, pourquoi avoir construit ce centre à cet endroit ? Sachant que l'entrée de la Villa Tacchini se situe à huit mètres de la commune d'Onex. Faudra-t-il montrer ses papiers avant de pénétrer dans l'enceinte de la Villa Tacchini ?

Madame KLEINER nous a bien expliqué lors du Conseil municipal du 4 mars que bien que des onésiens fréquentent la Villa Tacchini, des lancéens fréquentent également la Maison onésienne, que l'équilibre des charges pèserait nettement à l'avantage d'Onex et que in fine nous ne comprenons pas l'insistance du Conseil administratif de Lancy à revenir sur ce sujet.

Quant à Madame KLEINER dit que le terme de racket a été utilisé pour la première fois par Madame MOYARD qui, je cite Madame KLEINER, dans sa perception celle de Madame MOYARD, ça faisait des années qu'elle avait l'impression qu'Onex la rackettait. Fin de citation.

Alors oui, j'ai tendance à croire plutôt que Madame KLEINER dise vrai. D'ailleurs dans ce courrier, je cite, le Conseil administratif de Lancy dément fermement que Madame MOYARD n'a jamais utilisé un tel terme à l'encontre d'Onex, fin de citation. Mais si le Conseil administratif de Lancy était toujours in corpore pouvant certifier tous les propos de tout un chacun à tout moment.

D'ailleurs ce courrier évoque toujours les termes de Conseil administratif lancéen et de Madame KLEINER uniquement et pas du Conseil administratif d'Onex. C'est intéressant que cet incident et ce courrier désagréable intervient en période électorale. Est-ce une cabale du parti Socialiste onésien, appuyé par nos verts ?

Mme MJAKI (S) : Merci Monsieur le Président. Au nom du groupe Socialiste, on a une question concernant la subvention des abonnements TPG. On aimerait savoir si dans cette annexe on aura plus des infos concernant les seniors ?

Plus précisément on aimerait savoir si nos retraités toucheront la subvention communale en plus de celle cantonale ? Je vous remercie.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Alors tout d'abord concernant la Villa Tacchini, je dois dire que notre lecture est assez différente. Le groupe

Socialiste est préoccupé, a été préoccupé à la lecture de courrier de la Ville de Lancy tout d'abord en lien avec les délais qui sont mentionnés. On parle de quatre ans.

Comment avons-nous pu laisser la situation se détériorer au point d'en arriver à un ultimatum et à une décision d'exclusion des jeunes vivant à Onex ? Nous ne pouvons à ce stade qu'inciter et motiver à nouveau notre Conseil administratif à trouver une solution dans les meilleurs délais dans le dialogue et en tout cas avant la rentrée 2025 puisque c'est le délai qui est fixé.

Nos jeunes ont besoin de la Villa Tacchini. Ils s'y rendent en grand nombre. Et ils ne doivent pas pâtir des querelles politiques ou administratives entre nos communes.

Concernant la motion sur le non-recours, donc volontiers en tout cas pour prendre note de... une base écrite de ce qui sera proposé. Ça me semble être assez nettement en-dessous de ce qui était proposé initialement dans le cadre de la motion. Donc je me permettrai le cas échéant d'y revenir.

Concernant toutes les réponses données, la situation de la petite enfance, voilà on espère que le travail de ce consultant, je n'ai pas retenu son nom ni son agence, on espère qu'effectivement il puisse aller de l'avant là encore dans les délais raisonnables. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors tout d'abord j'aimerais revenir sur la motion des cuisines scolaires, enfin les cuisines collectives puisque ça concerne aussi l'IMAD. Je remercie le Conseil administratif de prendre les choses en main et puis j'attends avec impatience le résultat de l'étude qui arrivera tout prochainement. Donc je vous remercie d'abord.

Concernant la Villa Tacchini, alors supposé que ce soit un complot des Verts et puis des Socialistes c'est un peu une théorie qui va un peu loin. Parce que non on ne s'est pas mis il y a quatre ans à dire à Madame Anne KLEINER, ne répondez pas histoire qu'on vous accuse droit derrière quatre ans plus tard.

Et je pense que le rendez-vous au mois de mai est un peu tardif étant donné que les délais sont pour le mois de juin il me semble. Donc est-ce qu'on ne pourrait pas un peu accélérer les choses et trouver une réponse, enfin simplement discuter et trouver une solution à quelque chose qui ne va pas actuellement. Voilà, merci.

Mme PERROTTET (EVL) : Merci Monsieur le Président. Ma question s'adresse à Madame YUNUS EBENER. J'aimerais connaître le nom des abris bus qui vont être fait. Merci beaucoup.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. J'ai une question justement pour les cuisines collectives. Est-ce que c'est prévu que les bénévoles continuent ou ça sera sans bénévoles les cuisines collectives ? Voilà, merci bien.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. J'avais aussi une question sur les abris bus. Je me demandais la raison des propriétaires privés d'avoir refusé l'implantation de ces abris bus ? S'il y en avait une. Non, je comprends qu'il n'y en a pas. Ok Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors j'ai encore relu et regardé rapidement l'annexe pour les TPG. Vous avez énormément d'informations, de détails, camemberts, des chiffres, c'est assez intéressant. Par contre, la Ville d'Onex a fait le choix de ne pas cumuler pour les seniors par rapport à la question que vous avez posé.

Et puis, une question il me semble qu'il y avait une question pour les abris bus. Alors en fait, moi je me suis plutôt intéressé aux abris bus ou les arrêts où il n'y allait pas avoir d'abris bus plutôt que ceux où il allait y avoir. Mais on va se renseigner et puis... les trois où il n'y a pas.

Alors il y a l'arrêt de Vallet qui au sud de la commune, et puis par rapport à l'arbre c'est plutôt aux arrêts La Traille nord et sud. Voilà, merci.

6) Pour le maintien de l'accueil des enfants à la Villa Tacchini (PET-18)

Le Président (PLR) : Le sujet revient. Je vous propose d'avoir un petit échange rapide pour savoir si vous souhaitez plutôt renvoyer en commission ou directement au CA compte tenu que le sujet est relativement brûlant. Donc je vais peut-être lancer pas un vote mais à la main levée.

Ceux qui souhaitent plutôt renvoyer en commission lèvent la main. Ce n'est pas le cas. Alors on renvoi directement au Conseil administratif.

La pétition PET-18 est renvoyée au Conseil administratif.

7) Réaménagement du préau de l'Ecole de Belle-Cour (îlots de chaleur et aires de jeux) (PET-19)

Le Président (PLR) : Je crois que des contacts ont déjà eu lieu. Et que je vous propose de renvoyer directement au Conseil administratif et que les choses vont être traitées dans les semaines qui viennent. Alors Madame VESELI vous avez la parole.

Mme VESELI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Effectivement, nous on est pour le renvoi au CA de cette pétition. Et on demande aussi expressément au CA à recevoir les parents des élèves pour leur expliquer que des travaux sont prévus pour 2026 et qu'en attendant dès cet été, des pergolas seront installées pour mettre les enfants à l'abri des fortes chaleurs.

On a vraiment conscience des problématiques de ce genre d'installation, donc voilà. C'est juste on veut souligner ces aspects-là. Merci beaucoup.

Je me répète parce que je n'avais pas le micro allumé. Nous on est pour le renvoi au Conseil administratif de cette pétition. On leur demande à ce qu'ils reçoivent les parents d'élèves, donc les pétitionnaires afin qu'ils leur expliquent les travaux qui sont prévus pour 2026.

Et en attendant, qu'ils leur expliquent également qu'en attendant des pergolas seront installées sur le préau de l'école pour mettre les enfants à l'abri de la chaleur et qu'on a

conscience des problématiques de leur problématique et que c'est très important qu'on puisse leur expliquer ça et mettre en œuvre, faire en sorte de protéger les enfants de la chaleur. Voilà, merci beaucoup.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Je tiens juste à souligner que les parents ont déjà été rencontrés et que le dernier paragraphe de cette pétition s'adresse aux élus du délibératif, leur demandant d'accepter les budgets qui leur seront soumis afin de rénover ce préau.

Donc il est bien prévu de soumettre un budget afin de faire cette rénovation et les parents ont déjà été rencontrés. Merci.

La pétition PET-19 est renvoyée au Conseil administratif.

8) Approbation des comptes annuels et des crédits budgétaires supplémentaires 2024 (projet de délibération 2457)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, avez-vous des oppositions à ce qu'on entre en matière ? (Silence). Ce n'est pas le cas et donc nous pouvons donc passer au débat de ce sujet. Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Donc je vais vous faire une présentation des comptes. Ce sont les comptes 2024. Nous avons ici vous-même vous avez voté le budget 2024 en décembre 2023. Donc on s'est projeté, on a imaginé un budget en décembre 2023 pour l'année 2024, et aujourd'hui nous avons la réalité de nos comptes.

Donc nous avons des comptes bénéficiaires de Fr. 120'000.00 par rapport au budget de Fr. 10'000.00 qu'on avait prévu. Et en fait ce résultat repose fortement sur les revenus fiscaux des personnes physiques.

Il faut toujours rester prudent dans les finances. Donc nous avons eu des revenus fiscaux en augmentation de Fr. 3'000'000.00. Et puis il y a des charges de fonctionnement pour un petit peu de Fr. 6'000'000.00 qui n'ont pas été dépensés.

Alors maintenant la slide suivante, lorsque l'on observe l'évolution des charges et des revenus, et bien on se rend compte que finalement le résultat positif 2024 s'inscrit dans la tendance de ces dernières années des résultats bénéficiaires. Et je ne sais pas si vous vous rappelez le budget 2025, il y avait un excédent de Fr. 4'173.00.

Maintenant la slide suivante, il est question de la répartition des charges. Dans ce tableau, vous avez un concentré de ce que je vais évoquer par la suite. J'attire votre attention, on a mis des couleurs pour que ça soit un petit peu plus pédagogique. Donc j'attire votre attention sur ces Fr. 6'100'000.00 par rapport au budget prévu qui n'a pas été dépensé.

Et puis, vous avez dans la colonne en jaune, le pourcentage de la répartition des charges, c'est-à-dire comment on dépense notre argent. Et puis, finalement en vert, vous avez la répartition des écarts de la somme qui n'a pas été dépensée.

Maintenant si on prend le camembert, donc si on prend la répartition des charges, on voit bien que à la Ville d'Onex les charges de personnels et les charges de transferts, représentent deux tiers de nos charges et de nos dépenses. Et finalement, voilà c'est 65% du total des charges, donc les charges du personnel, les collaboratrices et les collaborateurs qui travaillent pour les prestations, pour les investissements.

Mais qu'est-ce que ça veut dire les charges de transferts ? Et bien quand on parle des charges de transfert, il y a le GIAP, le CIV, les Évaux, la FASE, le SIS, la petite enfance. Voilà ça c'est pour vous donner un peu une idée par rapport à ça.

Maintenant, la slide suivante, et bien ce camembert là vous explique la répartition des écarts des charges, c'est-à-dire cette somme de Fr. 6'100'000.00 qui n'a pas été dépensée. Et en fait, donc c'est une partie des ressources humaines. Il y a dans les charges de transfert, c'est le report de la crèche. Je vais le révoquer un petit peu plus tard.

Et puis, au niveau des amortissements du patrimoine administratif, c'est on avait prévu des investissements et comme toutes les communes, on est un peu toutes et tous dans cet état d'esprit où on imagine réussir à faire un certain nombre d'investissements et finalement on n'y arrive pas pour tous les investissements.

Maintenant la slide suivante évoque les charges de personnel, c'est-à-dire que la non-consommation quelque part, ce qu'on n'a pas dépensé. C'est presque Fr. 2'000'000.00. Et en fait cette non-consommation elle s'explique principalement par des engagements différés de nouveaux postes qui ont été prévus dans le budget 2024, mais aussi les délais de recrutement prolongé lorsqu'il y a des postes vacants tant fixes qu'auxiliaires. Et puis, il y a aussi les charges en lien avec la formation.

Maintenant la slide suivante évoque les charges de transfert avec des détails. Donc si on prend par exemple la 361 dédommagement à des collectivités publiques, et bien c'est là vous avez le détail de ce que je vous évoquais tout à l'heure, c'est le CIV, le SIS, les Évaux, l'accueil familial de jour, le GIAP et la FASE.

Et puis si on prend subventions à des collectivités et à des tiers, donc la nature 363, et bien là il s'agit principalement de l'institution de la petite enfance, les crèches, garderies, les associations des cuisines scolaires, et puis la FEVO.

Après on a aussi dans la nature 363 un écart par rapport aussi au budget en raison, voilà c'est dans cette nature là que vous avez le report de l'ouverture de la crèche. L'ouverture était prévue en août 2024 et finalement l'ouverture s'est faite au début de l'année 2025.

Maintenant on va passer à la répartition des revenus. Et en fait la répartition des revenus, il y a dans la nature 40 les revenus fiscaux, il y a eu une forte augmentation des personnes physiques. Et puis, il y a aussi la nature 44 les revenus financiers, qui ont augmenté c'est dû aux placements financiers mais aussi à la redevance d'utilisation du domaine public, et aux revenus des parkings.

Si on prend le camembert de la répartition des revenus, finalement ce qu'on se rend compte c'est que le total des revenus fiscaux est resté stable, rien n'a changé par rapport à ça. Par contre, ce qui a changé, c'est la répartition entre les personnes physiques et le fond de péréquation des personnes morales.

Maintenant, on peut passer à la variation au revenu fiscaux, le tableau 8.1. Donc là vous voyez finalement il y a eu une augmentation de 11% par rapport aux personnes physiques et une diminution de 12% par rapport au fond de péréquation des personnes morales.

Disons que quelque part les personnes physiques étaient dans les comptes 2023 à 59% et dans les comptes 2024 à 70%. Et si on regarde le fond de péréquation de personnes morales, et bien dans les comptes 2023 c'était ce fond-là représentait 37% et aujourd'hui dans les comptes 2024, ce fond-là représente 25%.

Et en fait, voilà les personnes physiques et bien c'est les habitants de la Ville d'Onex. Il y a eu un rattrapage de ces dernières années. Par contre, ce à quoi on doit être attentifs et qui pourrait éventuellement être inquiétant par la suite, c'est finalement on est quand même un petit peu dépendant du climat économique dans son ensemble.

Parce que vous voyez que on peut passer de par rapport au fond de péréquation des personnes morales, on peut passer de 37 à 25%. Et là-dessus évidemment que nous n'avons aucunes emprises à ce sujet-là.

Et puis je vous rends aussi attentif c'est que cette année et bien nous avons bénéficié de cette augmentation pour les personnes physiques sachant que cela va certainement changer en 2025 du fait de la baisse des impôts des personnes physiques.

Maintenant, concernant l'évolution de nos dettes, et bien on se rend compte qu'entre le début de la législature et la fin de la législature, et bien nous avons divisé notre dette par deux, ce qui est réjouissant. Parce que finalement ça va nous permettre d'être plus à l'aise pour emprunter par la suite.

Parce qu'en fait, ce qui nous permet de faire cela, c'est que nous avons suffisamment de cash. Et lorsque des prêts arrivent à échéance, et bien on peut faire le nécessaire pour baisser cette dette. Et cette diminution de la dette va nous permettre d'être un petit peu plus à l'aise lorsqu'il va falloir faire des emprunts pour les investissements que l'on imagine qui vont commencer principalement à partir de 2027.

Donc j'en arrive à la conclusion. C'est que nous avons des résultats positifs qui correspondent à ces dernières années grâce aux personnes physiques. Et il y a toujours cette incertitude de la conjoncture économique. Et de ces deux points dépendent bien évidemment nos charges de transfert, les groupements intercommunaux, la petite enfance, et puis surtout nos projets d'investissements qui sont à venir, comme les écoles, la salle polyvalente et les aménagements qu'on doit faire aussi dû aux changements climatiques. Merci pour votre attention.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. L'examen des comptes au même titre que le processus budgétaire est l'une des prérogatives principales du Conseil municipal. Cet examen doit pouvoir se dérouler dans la sérénité et ne doit nullement être effectué à la hâte. Il en va du bon fonctionnement des institutions municipales.

Le fait que les comptes soient positifs, ce dont se réjouit le groupe Socialiste, ne doit pas nous pousser à faire preuve de légèreté dans cet exercice. Nous remercions vivement l'administration, en particulier le directeur des finances, pour la tenue de la commission réunie ayant eu lieu hier soir.

Cette séance a été très instructive et nous avons pu poser une partie de nos questions. Nous n'avons bien sûr pas pu échanger au sein du groupe Socialiste sur le contenu de ces comptes entre la commission d'hier et la plénière de ce soir.

Par ailleurs, une séance de commission des finances prévue prochainement doit aussi pouvoir se pencher sur les comptes. Afin de pouvoir approfondir notre analyse, poser d'ultérieures questions, le cas échéant et respecter les étapes nécessaires à l'approbation des comptes, le groupe Socialiste ne votera pas sur le siège.

Pour ces raisons, nous demandons le renvoi en commission des finances de ce point. Je vous remercie Monsieur le Président.

M. PASCHE (Ve) : Merci Monsieur le Président. Vu qu'il y a une demande de renvoi en commission, est-ce que l'on se prononce là-dessus ou bien on se prononce sur le fond ?

Le Président (PLR) : Oui vous vous prononcez sur le renvoi en commission.

M. PASCHE (Ve) : Sur le renvoi en commission. Ecoutez, pour les Verts donc nous avons eu et je remercie d'ailleurs les explications claires de Madame YUNUS EBENER, entre hier soir et ce soir, une réponse à toutes les questions que l'on pouvait se poser.

On voit qu'on a fait Fr. 3'000'000.00 de bénéfice. On sait pourquoi. On sait comment. On a vu qu'on a fait Fr. 6'000'000.00 d'économie. On sait pourquoi. On sait comment. Et on a vu que l'on a amorti par des amortissements supplémentaires avec cet argent que l'on avait en plus.

Ce qui est une bonne chose puisqu'on avait jusqu'à Fr. 16'000'000.00 maintenant de dettes, et comme l'a dit Madame YUNUS EBENER, c'est une bonne chose parce que nous avons des investissements futurs à venir qui seront assez élevés.

Hier soir, je n'ai pas vu de gens, de personnes qui ont pu poser des questions auxquelles ils n'avaient pas la réponse. Donc nous, nous sommes partis du fait que l'on était prêt à voter sur le siège étant donné que nous ne pourrions pas avoir plus d'explications que ce que nous avons eu hier soir. Tout est bien expliqué, tout est clair.

Donc nous nous opposerons à un renvoi en commission et nous sommes prêts à voter sur le siège.

Mme KELLER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Au nom du groupe ECHO'Verts Libéraux, nous remercions l'administration pour son travail, en particulier pour la présentation de hier soir extrêmement exhaustive en matière de comptes, et extrêmement claire aussi.

Nous soutenons le groupe Socialiste dans son renvoi en commission. Effectivement, il est de la prérogative du Conseil municipal de vérifier les comptes au même titre que le budget. Et nous estimons absolument essentiel d'entendre les réviseurs, c'est même la moindre des choses par rapport à notre travail.

Et les réviseurs n'étaient pas là hier soir, ce qui est compréhensible. Ils seront là à la commission des finances. Donc nous allons soutenir le renvoi en commission des finances. Merci Monsieur le Président.

Mme LANCE-PASQUIER (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR remercie l'administration pour tout le travail effectué ainsi que le Conseil administratif. Nous considérons que la séance de hier soir nous a permis de répondre à toutes nos questions. La présentation était extrêmement claire et nous sommes donc prêts à voter les comptes sur le siège.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Au nom du MCG, je vais soutenir le renvoi en commission. La présentation des comptes hier soir en commission réunie était très intéressante. Je remercie les chefs de services pour les informations communiquées.

Pour pouvoir prononcer sur l'approbation des comptes, j'ai besoin d'un rapport de la commission des finances qui a le devoir selon l'article 64 de la LAC alinéa 3, de fournir au CM une recommandation. Donc c'est pourquoi nous demandons le renvoi en commission. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur AMBORD. Donc sur le renvoi en commission. La parole n'étant plus demandée, je vais lancer la procédure de vote.

Celles et ceux qui approuvent le renvoi en commission, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent au renvoi en commission, le -. Le vote est lancé.

Par 18 oui, 0 abstention et 8 non, le renvoi en commission est accepté.

Le projet de délibération 2457 est renvoyé en commission par 18 oui, 8 non (27 votants).

9) Adaptation des indemnités aux membres du Conseil administratif (projet de délibération 2453)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, avez-vous des oppositions à son entrée en matière ? [Silence]. Ça ne semble pas être le cas. N'ayant pas eu d'oppositions à l'entrée en matière, je lance le débat et je passe la parole directement à Madame YUNUS EBENER.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors voilà comme la majorité des communes et comme cela se faisait par le passé durant les autres législatures, à la fin de la législature et bien le Conseil administratif a pour habitude de venir pour parler des indemnités du Conseil administratif.

L'évaluation des indemnités du Conseil administratif ce n'est pas un exercice qui est facile à faire, parce qu'en fait il n'y a pas forcément de références. Il n'y a pas forcément de comparaisons possibles mise à part les autres communes.

On retrouve des comparaisons tout à fait possibles dans les autres métiers, que ce soit au niveau des secrétaires, des infirmières, des avocats, des médecins, bref, il y a des références. Pour ce qui concerne des indemnités du Conseil administratif, la comparaison possible que l'on pourrait faire, ce sont avec les autres communes.

Et c'est ce à quoi nous nous sommes attelés pour voir où est-ce qu'on en était. Et nous avons fait appel, nous avons lancé un appel aux communes, et 17 communes ont répondues à notre appel.

Et en fait, le choix que l'on vous propose pour ce soir, c'est finalement des communes qui ont à peu près les mêmes nombres d'habitants que nous, c'est-à-dire ce sont plutôt des villes où il y a les mêmes enjeux et où on délivre à peu près les mêmes prestations, donc les conseillers administratifs ont les mêmes tâches.

Alors maintenant si on prend un peu plus en détail le tableau que vous avez dans le projet de délibération, et bien on se rend compte que la rémunération du Conseil administratif à Onex, donc chaque année, chaque habitant paie pour les indemnités du Conseil administratif, pour l'instant Fr. 5.56.

Maintenant, si on prend l'ensemble des communes que nous avons sondées, les 17, et si on prend la tranche la plus basse, c'est Fr. 5.94. Nous, ce qu'on a plutôt voulu faire, la médiane que l'on vous propose, les Fr. 5.99 par année et par habitant, ce qu'on vous propose c'est plutôt la comparaison avec les villes de l'Union des villes genevoises parce que c'est à ces villes là que l'on peut se comparer.

Et quand je vous parle de l'union des villes genevoise, j'évoque une ville comme Versoix, Grand-Saconnex, Lancy, Carouge, Meyrin. Mais il n'y a pas la Ville de Genève, parce que la Ville de Genève c'est quand même particulier et à part.

Donc si on enlève quelque part un peu les extrêmes de ceux qui paient le moins bien de ceux qui paient le mieux, et bien la médiane des membres de l'Union des villes genevoises c'est cette moyenne là que nous avons pris et que nous vous proposons pour l'indemnité du futur Conseil administratif.

Si on prend par exemple la médiane sur l'ensemble des communes répondantes où c'est assez large, là vous voyez que c'est Fr. 7.64 par habitant par année. Et puis, les communes les plus généreuses du panel, donc de l'Union des villes genevoises, c'est 6.31. Et nous, on vous propose plutôt une moyenne à Fr. 5.99. Voilà, merci Monsieur le Président.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Je voulais simplement dire qu'en tant que candidat au Conseil administratif je ne participerais ni au vote, ni au débat. Merci Monsieur le Président.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Tout d'abord en lien avec l'argumentaire, le groupe Socialiste aurait souhaité pouvoir consulter la liste des 17 communes ayant répondues et non pas simplement une synthèse des résultats afin d'apprécier le niveau de représentativité de pertinence.

Par ailleurs, et c'est plus fondamental, si le groupe Socialiste peut suivre le raisonnement qu'il peut être difficile d'indiquer de manière précise le taux d'activité d'un membre du Conseil administratif, il se pose néanmoins des questions quant aux critères existants en matière de cumul de mandat et fonction.

Est-il possible d'exercer à la fois une fonction au sein d'une entreprise, d'exercer un mandat représentatif autre et en même temps d'être conseiller administratif ? Si oui, et il semble bien que la réponse soit positive, quel est le temps de travail qu'une personne se trouvant dans cette situation peut raisonnablement consacrer à la fonction de conseiller administratif ?

Avoir cette information nous permettrait de rapporter l'indemnité au temps de travail, et ainsi de se faire une idée plus précise sur la raisonnable de celle-ci.

Enfin, et c'est aussi fondamental, le groupe Socialiste aurait souhaité une équité de traitement avec les autres employés de la Ville d'Onex et aurait ainsi souhaité que l'adaptation de l'indemnité des membres du CA soit réalisée en même temps que la révision du statut des employés de la Ville d'Onex.

Il est à noter que les indemnités du CA de la Ville d'Onex ont été actualisés en 2020 alors que le statut du personnel de la Ville d'Onex date de 2007. Sachant que les travaux sont en cours concernant la révision du statut du personnel de la Ville d'Onex, il nous semble que cela serait donner un signal positif et motivant à leur endroit que considérer globalement la révision des indemnités et des salaires.

Le groupe Socialiste serait ainsi favorable à un renvoi en commission ou à une mise en suspens de l'adaptation des indemnités des membres du CA. Je vous remercie.

Le Président (PLR) : Merci Monsieur SANTARELLI. C'est une demande de renvoi en commission ou pas ? Oui clairement. D'accord. Alors maintenant on se prononce sur le renvoi en commission. Monsieur ABBE-DECARROUX, vous avez la parole.

M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. Le groupe PLR Onex accueille favorablement cette proposition. Au regard du chiffre obtenu par le sondage des communes sur les indemnités annuelles des CA et au vue de la charge que représente la fonction de CA...

Le Président (PLR) : C'est sur le renvoi en commission, pas sur le fond.

M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) : Ah ok, j'avais demandé avant qu'il y ait ça. Donc je n'ai rien à dire sur le renvoi en commission. Merci. Je m'abstiens de donner mon avis sur le renvoi en commission.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Merci au parti Socialiste pour ces différents éléments. J'avais une question par rapport au Conseil administratif. Est-ce que les salaires du personnel sont indexés sur le coût de la vie ?

Oui c'est justement par rapport à ce renvoi en commission parce que moi je suis très mal à l'aise de le renvoyer en commission parce que ça sera le prochain Conseil administratif et Conseil municipal qui votera dessus, ça veut dire que on y arriverait jusqu'en juin encore. Avoir des précisions sur le temps, merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Merci Madame BEAUSOLEIL pour votre question, vous avez tout à fait raison. Si vous renvoyez en commission, le vote se fera au mois de mai. Et vous savez que les élections c'est ce dimanche.

Ce que j'ai compris d'après l'intervention de Madame BEAUSOLEIL, c'est que ce qui la gêne c'est que vous allez voter sur les indemnités du Conseil administratif en sachant qui sont les élus. Alors j'ai peut-être mal compris, peut-être c'est mieux que Madame BEAUSOLEIL réexplique.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Non c'était vraiment la question de savoir si c'était déjà le nouveau Conseil administratif qui était en place. Là il ne me semble pas qu'il y ait un conflit d'intérêt si on sait qui sont les élus, mais ce n'est pas forcément eux-mêmes qui présentent et votent leur salaire, leur indemnité.

Par ailleurs, j'ai quand même besoin de cette réponse si toutes les années le salaire du personnel est indexé au coût de la vie ? Parce que pour moi ça me paraît le plus gros... comme l'a dit Monsieur SANTARELLI, le plus gros point qui me met mal à l'aise ça serait de voter une augmentation pour le CA et puis que le salaire du personnel n'ait pas été augmenté depuis 2007. Mais je pense que ce n'est pas le cas.

En tout cas, j'aimerais bien des précisions là-dessus. Pour le reste, je ne suis pas favorable au renvoi en commission si ce point là est réglé. Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors concernant votre première question sur ça serait embêtant que les futurs élus qui siègeront au Conseil administratif pourraient voter. Les résultats de dimanche, si, je dis bien si, Monsieur GAUTHIER est élu, il pourra voter en mai par rapport à l'indemnité. En l'occurrence, là il s'abstient. Mais il a le choix de voter.

Après par rapport à vous, ça veut dire que vous savez au mois de mai pour qui vous allez voter ces indemnités. Après si vous êtes au clair et puis que ce n'est pas gênant, ça vous appartient. Ça c'est la première chose.

La deuxième chose par rapport à l'indexation au coût de la vie, bien sûr les collaboratrices et les collaborateurs reçoivent une indexation au coût de la vie chaque année.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Oui alors par rapport à... tout à fait c'est en lien avec les questions qui sont posées. On ne parle pas ici d'indexation du coût de la vie, on parle bien d'une révision du statut, c'est-à-dire une révision structurelle de l'indemnité du Conseil d'administration et c'est pour ça que je la mets en relation avec la révision du statut du personnel des employés.

Oui parce que en fait la révision des statuts du personnel, c'est une révision qui permettra de faire évoluer le cahier des charges, la description de poste et donc des salaires de manière structurelle, et non pas de manière conjoncturelle annuellement.

C'est en fait le travail qui est fait et qui nous est demandé au jour d'aujourd'hui concernant le Conseil d'administration, c'est-à-dire c'est de manière structurelle de fixer des indemnités à un certain niveau. Et ça bien entendu, alors peut-être en réaction aux commentaires, ici

on ne parle pas de personnes, moi quand je fais le commentaire, c'est de manière fonctionnelle disons ou en lien avec la fonction.

Donc les actuels CA votent ou que ce soit les prochains qui votent, ça n'a pas beaucoup d'incidence disons sur cette question et les points qui sont soulevés. Ils sont encore une fois en lien avec une certaine équité de traitement.

Et puis il y a une question qui après effectivement au temps de travail. Je pense que c'est une question assez importante qui s'agirait de traiter soit à cette occasion, soit à une autre. Parce qu'effectivement elle est à la fois importante et complexe. Merci.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Je me permets d'intervenir parce qu'il est... alors c'est votre première législature, mais par le passé, c'est toujours fait de la même manière. Les séances qui précèdent les élections municipales, il y a une réadaptation qui est faite pour les indemnités des magistrats du Conseil administratif.

Il en est de même pour les jetons de présence. C'est le projet de délibération qui suivra ce point-là, de manière à ce que la nouvelle législature puisse repartir sur une nouvelle base. Il faut totalement dissocier les statuts du personnel, ça n'a juste rien à voir. C'est l'administration communale qui est dissociée du Conseil administratif.

Et puis là, c'est un travail qui va se faire mais qui n'a rien à voir avec les indemnités, que ce soit des jetons de présence des séances de commissions, que les indemnités du Conseil administratif.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Non mais moi je n'ai pas à me prononcer sur le renvoi en commission, ça appartient au Conseil municipal. Mais en fait, c'est par rapport à l'intervention de Monsieur SANTARELLI.

Je ne comprends pas ce mélange que vous faites entre le cahier des charges des CA, le cahier des charges des collaborateurs et des collaboratrices de la Ville d'Onex. Le cahier des charges du CA, c'est la LAC quelque part. Puis le cahier des charges des collaborateurs et des collaboratrices, c'est l'indemnité, l'indexation. On est très au clair sur le sujet.

Je voulais juste apporter un éclaircissement. Le cahier des charges du Conseil administratif, c'est la LAC. C'est tout. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Donc on était prêt à voter sur le siège, j'étais prêt à voter sur le siège. C'est juste que je veux faire une précision, c'est que le CA en 2015, s'est augmenté une fois, en 2020 s'est augmenté une deuxième fois, et là on arrive en 2025 et s'augmente une troisième fois.

En comparaison, le CM en 12 ans, ça n'a pas augmenté une seule fois. Donc nous on préfère allègrement voter sur le siège et puis... je pense qu'il y a l'augmentation, il y a pas mal de choses qui rentrent en ligne de compte, mais on est prêt à voter sur le siège. Donc on refusera le renvoi en commission.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Par rapport à l'argument qu'on a toujours fait ainsi, moi ce n'est pas un argument qui me convainc et ce n'est juste pas un argument en fait.

Mais par rapport aux statuts du personnel, il est prévu de le modifier quand ? Désolé, je continue. Non c'est pour savoir par rapport au renvoi en commission pour moi. C'est la dernière question.

Le Président (PLR) : Merci Madame BEAUSOLEIL. Alors sur le renvoi en commission, celles et ceux qui sont pour le renvoi en commission, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui sont contre, le -. Le vote est lancé.

Par 12 voix, contre 11 et 2 abstentions, donc par 12 non, le renvoi en commission est refusé. Alors qu'il y a 11 oui pour le renvoi en commission. Donc on reprend le sujet sur le fond.

Le renvoi en commission du projet de délibération 2453 est refusé par 12 non, 11 oui et 2 abstentions (26 votants).

M. PASCHE (Ve) : Merci Monsieur le Président. Excusez-moi Monsieur le Président, j'ai dû me tromper de bouton en voulant voter. Pour l'instant je n'ai rien à dire. Merci.

M. E. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci Monsieur le Président. J'espère que cette fois c'est bon, je peux me prononcer sur la proposition. Donc le groupe PLR Onex accueille favorablement cette proposition au regard des chiffres obtenus par le sondage aux communes sur les indemnités annuelles des CA et au vue de la charge que représente la fonction de CA.

Le groupe PLR espère que cela continuera de permettre au CA de fournir un travail de qualité et invitons le reste de l'assemblée à voter pour cette proposition. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Le Conseil administratif est un travail qui demande un gros investissement en termes de travail évidemment mais investissement aussi personnel que ce soit en journée, en soirée, les week-ends. C'est une fonction particulière.

Et afin d'assurer que des personnes de qualité s'engagent pour notre commune, il est important que les indemnités soient à la hauteur de la fonction et de l'investissement qu'il demande.

Donc cette délibération elle permet l'ajustement des charges liées à la fonction de magistrat. Et elle permet également l'ajustement des indemnités en harmonie avec les pratiques des autres communes. C'est pourquoi elle nous paraît juste avec une augmentation de Fr. 8'000.00 environ à l'année. On souhaite la voter. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci Monsieur le Président. Alors en tant que membre non réélu, je trouve que ce salaire du Conseil municipal, donc je trouve que le salaire proposé pour les CA est tout à fait correct. Il correspond d'ailleurs à peu près à ce qu'on peut voir pour les cadres dans l'administration publique.

Et je pense que c'est très bien de le fixer à ce montant-là. Personnellement, je voterais favorablement.

Mme KELLER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Moi j'ai plutôt une question à tout le monde, un point à poser. Ce n'est pas tellement sur l'indemnité en elle-même, c'est sur le point 3. C'est de maintenir l'indexation annuelle de cette indemnité au coût de la vie, c'est plus ça qui me gêne.

Dans une indemnité où en principe on réévalue avant chaque nouvelle législature, et c'est sur ce point-là que je pose la question. Est-ce qu'on fait un amendement ou pas ? Pas tellement sur le montant de l'indemnité.

Non je pose la question à l'assemblée et puis si comme ça en discutant tout le monde est contre, on ne va pas s'embêter. Mais si tout le monde est pour, oui on va faire un amendement.

M. STURCHIO (S) : Merci Monsieur le Président. Je tenais quand même à préciser le pourquoi on avait demandé un renvoi en commission. C'est parce qu'on avait des questions. On pense que c'était des questions légitimes, nullement pour mettre en doute ou contester ce montant qui a l'air en effet correct.

Mais c'est vrai que ça ne sort pas clairement de comment on arrive à ce chiffre. On aurait voulu connaître les raisonnements, les comparatifs. Parce que c'est « bien joli » de comparer une ville avec des habitants, par nombre d'habitant similaire, elles n'ont pas forcément les mêmes budgets, elles n'ont pas forcément les mêmes contraintes. La population n'a pas forcément les mêmes besoins ou les mêmes désidératas.

Donc ces comparatifs, peut-être que le chiffre est juste malgré cela. Mais voilà on avait des questions et nul le fait de remettre en question le fait qu'il faut payer correctement les conseillers administratifs pour le travail.

C'est pour ça qu'il y avait aussi ces questions par rapport au fait de la charge. Quel est vraiment le pourcentage ? Quelle est la charge de travail par rapport à ce mandat ? Évidemment on est bien conscient qu'une personne qui veut vraiment s'investir, elle s'investira toujours plus qu'une autre qui veut juste occuper le siège. Et là je n'envoie de critique à personne, c'est vraiment une discussion générale. Donc voilà une peu les questions.

Après ce qu'on peut aussi regretter, c'est que on attend la dernière minute pour nous présenter ça. Alors en effet, dans les usages, c'est en fin de législature qu'on le fait, mais on n'attend peut-être pas l'avant-dernier Conseil municipal pour se faire avec après le prétexte qu'éventuellement certains ou certaines seraient élus et pourraient voter leur indemnité.

On l'a vu, notre candidat a déjà, avait annoncé qu'il ne voterait pas. Il s'y est tenu. Ce n'est pas le cas de tout le monde visiblement. Enfin voilà, c'est dommage. Mais encore une fois, cette indemnité semble correcte mais toutefois le groupe Socialiste, pour toutes ces raisons, s'abstiendra de voter. Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Concernant les statuts, parce que Madame BEAUSOLEIL a posé cette question dans les discussions avant le vote

de la commission. Alors les nouveaux statuts sont en cours de travail. Et certainement, qu'on va finaliser tout cela en 2026. Voilà, ça c'est pour répondre à votre question.

Par rapport, je comprends tout à fait les interrogations du parti Socialiste avec l'intervention de Monsieur Patrick STURCHIO. Et quand vous dites et finalement pourquoi ces villes, et pas d'autres.

Si les villes se sont regroupées sous l'Union des villes genevoises, c'est parce que nous avons les mêmes préoccupations. C'est parce que nous octroyons les mêmes prestations. Et que nous avons fait des travaux justement, des charges. Il y a eu un communiqué de presse sur le sujet en 2022, me semble-t-il si ma mémoire est bonne.

Donc l'Union des villes genevoises, donc les villes d'une manière générale, s'occupent du sport, de la formation, des associations, des espaces verts, et toutes les villes suburbaines, nous sommes confrontés à la même difficulté. Et c'est au niveau des investissements.

On s'est construites toutes dans les années 60/70, et justement on travaille et on mène une réflexion ensemble par rapport aux problématiques et aux défis auxquels nous sommes confrontés. Et les réunions sont régulières à l'intérieur de l'Union des villes genevoises. Il y a un Bureau, il y a un comité. Parce que justement on a les mêmes préoccupations. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci Monsieur le Président. Juste pour préciser mes propos encore une fois, je ne dis pas que ce n'est pas la solution de comparer entre villes, je dis juste qu'il y a des différences entre certaines villes.

Le budget de la Ville de Carouge, c'est Fr. 140'000'000.00, Fr. 70'000'000.00 pour la Ville de Genève. Vous voyez déjà là qu'il y a un écart. Il me semble que la Ville de Lancy aussi est à Fr. 150'000'000.00 de budget. Onex encore une fois, c'est Fr. 70'000'000.00.

Je ne dis pas qu'on ne peut pas comparer ces villes et sur certains points, elles sont tout à fait comparables et ce n'est pas ça le propos. Je dis juste qu'il faut faire attention et après je n'ai pas dit qu'il y avait une solution mieux qu'une autre. Celle proposée est peut-être la meilleure dans ce cas présent. Mais ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Oui excusez-moi, c'est juste j'aurais dû le dire au moment où j'avais la parole par rapport à l'indexation. En fait, l'indexation au coût de la vie, donc il y a une indexation au coût de la vie qui est octroyé aux collaboratrices et aux collaborateurs de la Ville d'Onex, et puis la même chose au Conseil administratif. Voilà c'était cette précision.

Le Président (PLR) : Merci Madame YUNUS EBENER. Il y a une question qui a été posée par le groupe ECHO'Verts Libéraux, notamment sur savoir s'il fallait faire un amendement sur cette question de l'indemnité afin de l'indexation annuelle au coût de la vie. Visiblement ça n'intéresse personne, donc on laisse tomber. Il n'y a pas d'amendement. Donc on va passer sur le vote sur le fond. J'invite Madame KELLER à lire les invites. [Lecture]. Merci Madame KELLER. Donc nous allons passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 13 oui, 11 abstentions et 1 non, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2453 est accepté par 13 oui, 1 non et 11 abstentions (27 votants, 1 personne n'a pas voté).

Délibération 2453 dont la teneur est la suivante :

« Vu la délibération 2285 du 4 février 2020, dernière décision concernant l'adaptation des indemnités aux membres du Conseil administratif

Vu l'absence d'adaptation depuis cette date

Vu l'augmentation des sollicitations des magistrats pour mener à bien le mandat qui leur a été donné par le peuple, le Conseil administratif sollicite la bienveillance du Conseil municipal pour une adaptation de son indemnité

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre v

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 13 oui, 1 non et 11 abstentions sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux (une personne n'a pas voté)

- 1. D'annuler la délibération 2285 du 4 février 2020 relative à l'adaptation des indemnités aux membres du Conseil administratif ;*
- 2. D'adapter l'indemnité annuelle brute allouée à chaque Conseiller administratif à Fr. 113'800.00, dès le 1^{er} juin 2025 ;*
- 3. De maintenir l'indexation annuelle de cette indemnité au coût de la vie, selon le taux appliqué au personnel de la Ville d'Onex ;*
- 4. D'assurer le paiement des charges liées y relatives (charges sociales et prévoyance professionnelle) selon le taux et la répartition appliqués au personnel de la Ville d'Onex.»*

* * *

Départ de Madame PERROTTET

10) Adaptation des jetons de présence et indemnités aux membres du Conseil municipal (projet de délibération 2456)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des personnes qui s'opposent à son entrée en matière ? (Silence). Ce n'est pas le cas, ne me faites pas peur. Ce n'est pas le cas, nous allons donc procéder au débat. Madame YUNUS EBENER, vous avez demandé la parole.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors voilà, maintenant il s'agit de l'indexation pour le Conseil municipal. Donc, il y a aussi pour le Conseil municipal des nouveautés, des petites augmentations.

Donc si on prend le projet de délibération, donc on vous met dans l'exposé des motifs c'est la dernière fois où il a été question de l'indexation du Conseil municipal, ça a été une discussion qui a été menée en 2011, parce que le montant n'avait pas été revu depuis 2003.

Donc depuis 14 ans, voilà il y a un certain travail qui est effectué par le Conseil municipal et puis nous souhaitons revoir un petit peu ce travail avec des augmentations. Maintenant, si on prend les points les uns après les autres par rapport à ce qui change, ce qui est nouveau, ce qui augmente.

Donc en fait, pour le Conseil municipal, il y a aussi une comparaison qui a été faite avec les autres communes. Et en fait ce qu'on s'est rendu compte quand on compare par exemple avec Lancy ou Carouge, on se rend compte que finalement notre manière d'évaluer la présence et le travail du Conseil municipal cela se fait non pas en fonction des séances, mais en fonction de la demi-heure. Donc c'est plus intéressant.

Donc l'indexation elle passe de Fr. 25.00 à Fr. 26.00 la demi-heure. Et puis, donc si on prend les chiffres maintenant, voilà c'est ce petit changement par rapport à la demi-heure. Par contre, il y a quelque chose de nouveau. Disons que durant cette législature, on vous a sollicité pour par exemple le mandat d'étude parallèle de la place des Deux-Églises. On vous a aussi sollicité pour le concours.

Et durant ces moments où on avait la chance d'avoir votre présence dans le jury, on vous a octroyé une indemnité. Et en fait, l'idée c'est de pérenniser ça et de le mettre dans le règlement.

Donc quelque part d'officialiser ce que l'on a mis en place durant cette législature et c'est ça qui est nouveau avec les Fr. 26.00 par demi-heure quand vous faites une participation à des jurys, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

Après on a fait, on vous propose une augmentation aussi de l'indemnité pour le Président du Conseil municipal qui aujourd'hui est de Fr. 1'250.00 et cela passera à Fr. 1'315.00. Et puis, il y a aussi, on souhaitait aussi valoriser la présidence des commissions et ça c'est aussi quelque chose de nouveau comme pour la participation au jury.

Et c'est pour ça qu'on vous propose Fr. 50.00 parce qu'on imagine l'idée c'est évidemment quand on est président d'une commission, on prépare la commission, on s'informe de ce qui s'est dit précédemment. Donc on s'est dit qu'on pouvait valoriser cette fonction.

Et puis, après, voilà il y a des petites augmentations d'indemnités pour la rédaction d'un rapport basé sur un procès-verbal, on est passé de Fr. 10.00 à Fr. 11.00, et puis pour la rédaction d'un rapport, on passe de Fr. 35.00 à 37.00. Voilà, merci Monsieur le Président.

Le Président (PLR) : Merci Madame YUNUS EBENER. Je précise à ce titre que c'est une proposition du Bureau donc j'aurais dû prendre la parole, je m'en excuse. Il s'agit simplement d'une adaptation de certains montants au coût de la vie selon l'adaptation. Selon l'OCSTAT, vous allez sur le site, vous mettez le montant et selon l'indexation genevoise le montant vous recache.

Mais comme l'a dit notre Maire, le montant de Fr. 26.00 par demi-heure pour la participation au jury a été officialisée à travers ce projet de délibération parce que c'est une chose qui existe mais elle n'est pas formellement officielle.

Et puis, il y a ce supplément pour la présidence par commission de Fr. 50.00 pour la présidence d'une commission. Tous les autres montants sont simplement une adaptation qui a été faite sur la base du site de l'OCSTAT à partir de 2013 ou 2014, donc date de la dernière adaptation.

Mais si vous allez vérifier en fait l'indexation se situe surtout sur les cinq dernières années parce que sinon elle est plate en raison des périodes d'intérêts négatifs que nous avons vécu pendant une longue période ici en Suisse.

Voilà pour l'essentiel, nous avons reçu bien sûr des incitations, des propositions de la part de l'administration, mais c'est le Bureau qui a un peu, je dirais, discuté sous réserve bien entendu de l'approbation de chacun des groupes. Voilà pour ce qu'il en est. Je vais passer la parole maintenant à Madame ZARLASHT.

Mme ZARLASHT (S) : Merci Monsieur le Président. Je tiens à préciser que le parti Socialiste est effectivement favorable à cette adaptation des jetons de présence et des indemnités pour les membres du Conseil municipal. Par conséquent, le groupe Socialiste le votera sur le siège. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. Et merci beaucoup pour le travail qui a été effectué sur ce projet. Il a effectivement été réalisé par le Bureau mais sous l'impulsion de Monsieur ABBE-DECARROUX qu'on remercie, qui est un président très proactif sur les questions du fonctionnement, donc ça fait vraiment plaisir.

On remarque qu'à Onex nous sommes plutôt très bien indemnisés. Le fait de calculer ça par rapport à la demi-heure et non pas à l'heure, ça fait finalement c'est plus ajusté à notre travail effectif qu'on donne, et c'est réjouissant. Donc ce fonctionnement, on peut que s'en réjouir.

Aujourd'hui, donc là il y a une proposition de Fr. 1.00 en plus pour la demi-heure. On avait juste un petit débat au sein du groupe des Verts sur les Fr. 50.00 d'indemnité de présidence des commissions qui semblait un peu disproportionné par rapport à la réalité des faits.

Si effectivement les présidents et présidentes sont censés peut-être préparer la séance, etc. souvent on s'en tient à une validation par mail. Donc on ne veut pas renvoyer en commission pour ça, mais avoir votre avis aux autres groupes sur un éventuel retrait de ces Fr. 50.00 supplémentaires ou alors les baisser à Fr. 25.00.

Ce n'est pas un amendement à ce stade, c'est vraiment un débat pour éviter une commission juste pour ça, ça serait inutile. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Madame BEAUSOLEIL. Effectivement, il y a une petite précision qui est à donner en comparaison intercommunale, ce qui est très difficile parce que les avantages ne sont pas du tout les mêmes d'une commune à l'autre, mais vous avez pu voir dans le document, et je remercie l'administration d'avoir fait ce travail.

Je l'avais fait en amont alors il y a une année de cela pour savoir où on en était. C'est très difficile à comparer. Mais le travail a été fait. Dans les deux communes que nous avons vues, nous sommes pas mal traités à Onex, il faut le dire par rapport aux chiffres. Après il y a d'autres avantages qu'on ne connaît pas véritablement et c'est très difficile à avoir une idée très claire sur ce qui se fait au niveau genevois. Je passe la parole maintenant à Monsieur SUCHET.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Merci au Bureau d'avoir préparé ce projet. Effectivement il est très intéressant, à la lumière des éléments de comparaison avec Carouge et Lancy en particulier. Je rejoins tout à fait Monsieur STURCHIO qui dit que ces communes elles ont largement le double de budget que nous.

On propose de faire un amendement, on accepte les Fr. 26.00 ça ce n'est pas un problème, les autres points aussi. Mais on aimerait proposer de plafonner cette indemnisation après deux heures par séance. Ça a plusieurs avantages. C'est que si on prend deux heures, on arrive à Fr. 104.00, on est entre Fr. 67.00 à Carouge et Fr. 120.00 de Lancy. Donc ça paraît cohérent au niveau d'une séance normale.

Et puis, ça permettrait aussi peut-être d'éviter que les séances se prolongent exagérément. On sera plus efficace si les gens sont plus payés après deux heures. Parce que des fois on a des débats qui se prolongent vraiment c'est un peu fatigant d'arriver à des 23h du soir. Voilà, c'est une proposition de notre part.

Donc on propose de dire au point 1, à l'invite 1, l'indemnité des conseillères et conseillers municipaux à Fr. 26.00 par demi-heure de participation aux séances du Conseil municipal, de commissions et de Bureau du Conseil municipal, le maximum d'indemnisation est atteint après deux heures par séances.

Par contre on ne change pas pour les offres de marché public et des jurys des concours d'architectures. Voilà mais pas pour le reste. Tout est plafonné à deux heures pour être dans les tarifs d'une séance.

Mme KELLER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Alors moi aussi j'ai comparé avec d'autres communes. Effectivement, Onex n'est pas mal lotie, mais faut reconnaître aussi qu'il y a des avantages qui sont octroyés dans d'autres communes, qu'Onex n'a pas.

Et puis c'est vrai que ça fait très longtemps que le Conseil municipal à Onex n'a pas été augmenté. C'est un petit peu normal d'augmenter. J'ai trouvé votre intervention un peu étrange Madame BEAUSOLEIL, en parlant des Fr. 50.00 de la présidence.

Vous parlez de oui on pratique... moi je n'ai pas tellement envie de me baser sur ceux qui ne font rien, j'ai plutôt envie de me baser sur ceux qui font. Et ceux qui font leur travail de président, Fr. 50.00 ça les vaut.

Il y a du travail. Après s'il y en a qui ne font pas leur travail, c'est dommage, mais c'est dommage de pénaliser les autres à mon avis. Donc moi je serais favorable à ça. Je serais malheureusement défavorable aux deux heures de limitation parce que ce n'est pas possible de limiter le Conseil municipal à deux heures.

C'est pour ça que j'ai posé la question. Ah vous dites que vous arrêtez le compteur, on ne touche plus d'indemnités après deux heures. D'accord. Alors je ne suis pas sûre qu'on avait vraiment bien tous compris. D'accord. Deux heures payées et après deux heures, plus payé. J'ai compris juste. Alors oui ça je suis d'accord avec ça effectivement. Merci Monsieur le Président.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Comme mentionné dans les considérants, les derniers ajustements des jetons de présence remontent à 2013. L'augmentation de Fr. 2.00 de l'heure est trop modeste.

Je propose de passer de Fr. 26.00 à Fr. 28.00 par demi-heure, soit une augmentation de 10% en 12 ans. En comparaison, le CA s'est augmenté de 16% depuis 2015.

Par ailleurs le principal défaut de ce projet de délibération ou de l'amendement, est qu'il ne prend pas en compte les temps nécessaires à l'étude des projets qui nous sont soumis. Je propose que pour chaque séance du Conseil municipal à laquelle un élu participe, un forfait de Fr. 75.00 lui sera versé pour l'étude de ces dossiers et la préparation des interventions.

Au même titre qu'un président doit préparer sa séance, chaque conseiller municipal doit préparer son Conseil municipal, ses dossiers et en suite en plus le caucus ça prend généralement trois heures. Donc voilà.

Donc je propose un amendement pour modifier le point 1, l'indemnité des conseillères et conseillers municipaux comme suit : Fr. 28.00 par demi-heure de participation aux séances du Conseil municipal, des commissions et du Bureau du Conseil municipal. Fr. 28.00 par demi-heure de participation au jury de concours d'architecte ou d'appel d'offre de marché public.

Et un forfait de Fr. 75.00 est versé à chaque conseillères et conseillers municipaux participant à la séance du Conseil municipal pour l'étude des dossiers et à la participation des interventions. Merci de faire un bon accueil à ma proposition.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Donc moi c'était pour répondre à ces deux amendements. Moi je suis opposé aux deux. En l'occurrence, celui de Monsieur SUCHET je trouve que deux heures, c'est vraiment court. Je veux dire ce n'est pas nous qui amenons les différents points au Conseil municipal.

Il y a des conseils municipaux qui durent peut-être deux heures, mais il y en a d'autres qui durent quatre heures, cinq heures. Et on m'a toujours dit qu'en allant au Conseil municipal, ça pouvait durer jusqu'à une heure du matin. Nous on n'a encore jamais vécu ça depuis que je suis là, mais il semblerait que des plus anciens l'ont vécu.

En tout cas pendant cette législature, on ne l'a pas eu. Donc deux heures, enfin travailler de 7h à 1h ça fait six heures, et puis d'avoir une indemnité que pour deux heures, non je suis contre. Moi je trouve déjà que les indemnités au final de la charge des conseillers municipaux sont pas très élevées, donc non je m'opposerais à cet amendement de Monsieur SUCHET.

Et l'amendement de Monsieur AMBORD, je trouve un petit peu exagéré aussi. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. On a deux salles, deux ambiances. Le PLR qui veut baisser les indemnités et le MCG qui veut les augmenter. Comme Monsieur RITTER, je suis opposée aux deux.

Monsieur SUCHET, je peux comprendre l'initiative. Mais en fait, vouloir ralentir les débats... raccourcir les débats, il ne me semble pas par votre initiative, le fait qu'on ne serait pas payé du coup on débattrait moins, moi il ne me semble pas que on a eu au cours de ces cinq dernières années, des débats où les gens font exprès de parler plus et s'écoute trop parler. Ce n'est pas un sentiment général que j'ai.

En plus, deux heures pour traiter quinze sujets, ça ferait huit minutes par sujet. Je pense que certains sujets valent bien plus que huit minutes. Donc non je pense que ce n'est vraiment pas productif de raccourcir comme ça ces indemnités que à deux heures.

À la limite 3 heures, je trouve que ça fait du sens, parce qu'effectivement plus que trois heures, en plus on n'arrive pas à se concentrer, donc je serais entrée en matière sur fixer ça à trois heures, mais deux heures c'est beaucoup trop court.

Et puis Monsieur AMBORD, je pense qu'il faut rappeler que c'est un travail de milice, c'est un engagement citoyen. Donc tout le travail qu'on fait à côté, ça fait partie de la fonction avec ses avantages, mais je pense que là les indemnités qui sont proposées sont totalement justes. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci Monsieur le Président. Je rejoins ma préopinante. En effet, les deux amendements je pense qu'ils sont à l'opposé mais ils ne vont pas... je trouvais que la proposition du Bureau était un bon compromis.

À savoir que si on refuse l'amendement de Monsieur SUCHET, et qu'on paye « normalement » les heures qui sont effectuées, peuvent remplacer la demande de Monsieur AMBORD qui lui souhaitait des indemnités pour les caucus ou autres.

Je peux comprendre la demande. Elle se fait en tout cas au Grand Conseil. En effet, les caucus sont payés. Mais c'est vrai que ce n'est pas relevant. Après, je trouve que Fr. 52.00 de l'heure avant rétrocession éventuelle à nos partis respectifs pour le travail qui est fait, puisque si on prend en compte en effet pour celles et ceux encore une fois qui font correctement leurs charges, et bien il faut étudier les dossiers à la maison, il faut préparer les commissions, il faut aller en commission, il faut venir au Conseil municipal, je trouve que c'est tout à fait raisonnable.

C'est pour ça que nous ne soutiendrons pas les deux amendements. Et nous ne sommes pas non plus favorables à réduire à Fr. 25.00 ou Fr. 0.00 l'indemnité pour la présidence de commission. Nous voterons telle quelle cette délibération qui fait sens. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci Monsieur le Président. Je réagis tout d'abord à ce qu'a dit Madame BEAUSOLEIL. Je la rejoins, on n'a jamais fait exprès de rallonger les séances. Et quand on a fini à 1 heure du matin, ce n'était ni par avidité, ni par plaisir.

Par contre, comme tous mes préopinants, je refuserais les deux amendements. Après donc expérience faite du Conseil municipal, et c'est peut-être une des dernières fois que je peux m'exprimer en public, c'est un peu râpe Fr. 50.00 de l'heure, il y a quand même beaucoup de travail derrière, mais c'est quand même raisonnable.

Moi je pensais peut-être soit Fr. 60.00 ou Fr. 70.00 de l'heure à l'avenir ça sera bien. Structurellement Monsieur AMBORD, ça ne va pas du tout ce que vous proposez parce que ça voudrait dire qu'un conseiller municipal qui vient et qui doit s'absenter au bout de 20 minutes ou d'une heure est payé pareil avec ces Fr. 75.00, d'entrée de séance. Si c'est ce que vous avez dit.

Et ça se n'est pas correct, mais on peut très bien imaginer monter les jetons de présence, les indemnités à combien on veut. On pourrait dire on les monte à Fr. 100.00 de l'heure parce que on considère qu'il y a beaucoup de travail derrière. Ça irait très bien aussi. Il n'y a pas besoin de faire 40 règles de paiement différentes, on peut augmenter le tarif horaire.

Donc là, c'est tout à fait raisonnable et je vais voter. Mais j'encouragerais même les futurs élus à voter un petit plus 10 ou 15%, plus comme le CA est augmenté au cours des dernières années, je ne trouve ça pas affolant. Et ce n'est pas non plus mal gagné non plus. Voilà.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Alors pour éviter ce problème, je vais proposer à Madame BEAUSOLEIL parce qu'elle a une très belle idée de mettre un plafond à trois heures. Moi je suis prêt à modifier donc l'amendement et de mettre trois heures.

L'idée c'est d'avoir une limite au niveau du compteur financier qui tourne. Ce n'est pas de limiter les débats. Si on veut aller jusqu'à minuit, mais je trouve que Fr. 150.00 pour une séance, quand on voit qu'à Carouge c'est Fr. 67.00 et à Lancy c'est Fr. 120.00, c'est quand même pas mal.

Donc de plafonner à trois heures, ça ne veut pas dire qu'on doit arrêter à trois heures. C'est qu'après, le compteur financier tourne plus. On l'a dit, on n'est pas une commune riche, on est déjà bien lotis avec Fr. 150.00 pour une séance par rapport aux autres communes.

Donc moi je suis prêt à corriger à trois heures. On met trois au lieu de deux. Voilà. C'est mon dernier prix.

Le Président (PLR) : Nous allons voter sur les amendements. Donc selon le règlement, nous passons le premier amendement, donc celui de Monsieur SUCHET. Je donne la parole à Madame KELLER. (Lecture). Merci Madame KELLER. Donc nous allons passer à la procédure de vote sur l'amendement. Celles et ceux qui acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Le premier amendement du projet de délibération 2456 est refusé par 19 non, 6 oui (26 votants).

Le Président (PLR) : Le deuxième amendement, celui de Monsieur AMBORD. (Lecture). Merci Madame KELLER. Donc nous allons passer à la procédure de vote sur ce deuxième amendement, celui de Monsieur AMBORD. Celles et ceux qui acceptent, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Le deuxième amendement du projet de délibération 2456 est refusé par 23 non, 2 oui (26 votants).

Le Président (PLR) : Voilà nous allons voter maintenant sur le projet de délibération. Et je passe la parole directement à Madame KELLER. (Lecture). Merci Madame KELLER. Donc nous allons passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 24 oui, 0 abstention et 1 non, le projet de délibération est accepté. Nous prenons une pause jusqu'à à peu près, je vous sonnerais c'est plus simple.

Le projet de délibération 2456 est accepté par 24 oui et 1 non (26 votants).

Délibération 2456 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'adaptation du montant des jetons de présence par délibération 1947 du 17 mai 2011

Vu l'intégration d'indemnité pour rédaction de rapports et procès-verbaux par délibération du 21 mai 2013

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, lettre v

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 24 oui et 1 non sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

de fixer pour la législature 2025 à 2030 :

1. *l'indemnité des Conseillères et Conseillers municipaux à :*

- *Fr. 26.00 par demi-heure de participation aux séances du Conseil municipal, de commissions et du Bureau du Conseil municipal ;*
- *Fr. 26.00 par demi-heure de participation à des jurys de concours d'architecture ou d'appels d'offres des marchés publics.*

2. *un supplément de :*

- *Fr. 1315.00 pour l'indemnité annuelle forfaitaire versée au Président du Conseil municipal ;*
- *Fr. 50.00 pour la présidence d'une séance de commission du Conseil municipal.*

3. *le montant des indemnités allouées à :*

- *Fr. 11.00 pour rédaction d'un rapport basé sur un procès-verbal ;*
- *Fr. 37.00 pour rédaction d'un rapport.*

par demi-heure de séance.

Les tarifs ci-dessus sont majorés de Fr. 5.00, par demi-heure de séance, lorsque sur demande du Conseil administratif, le rapport doit être rendu dans les 3 jours ouvrables après la séance.

4. *De fixer l'entrée en vigueur des nouveaux montants au 1^{er} juin 2025.*

5. *De couvrir d'éventuelles dépenses supplémentaires par des plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges ou par la fortune nette, en cas d'excédent de charges du compte de fonctionnement.»*

* * *

PAUSE 20 heures 45

REPRISE 21 heures

11) Servitude de passage public à pied au profit de la Commune d'Onex, parcelle 2589 (2306C), sise au chemin Charles-Borgeaud (projet de délibération 2454)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des oppositions à son entrée en matière ? (Silence). Ce n'est pas le cas. Il s'agit d'un projet de délibération qui demande la majorité qualifiée donc je voterais tout à l'heure. Je passe la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Donc comme vous le savez, on a déjà pas mal évoqué le plan directeur des chemins pour piétons, c'est-à-dire que à chaque fois que l'on peut quand il y a des travaux, des nouvelles constructions, des changements au sein des parcelles et en particulier dans la zone 5, la zone villa, et bien on essaie de mettre en place le plan directeur des chemins pour piétons pour favoriser les déplacements des piétons au sein de notre commune.

Et bien là, nous avons une opportunité quelque part de mettre un peu un pied dans la porte pour ce qui concerne la traversée depuis le chemin Charles-Borgeaud à la Genevrière, c'est-à-dire que voilà il y a eu une construction dans cette partie-là de notre commune, et puis on a eu des discussions avec les promoteurs pour nous laisser cette servitude pour que l'on puisse finalement entrer dans cette parcelle.

Mais finalement, on ne va pas pouvoir traverser complètement, parce qu'on passerait devant la maison. Donc en fait, l'objectif c'est d'avoir une première servitude et puis voilà je vous donne l'information. Il y a toute cette parcelle de Charles-Borgeaud qui a été mis en vente.

Et il y a un projet sur cette très grande parcelle. Et en fait l'objectif, c'est maintenant que nous avons obtenu une entrée dans cette partie-là de notre commune, l'objectif c'est que finalement avec le futur projet sur cette grande parcelle de Charles-Borgeaud, et bien que nous puissions avoir une continuité piétonne à travers les futures constructions.

Et puis donc évidemment, on entamera des discussions avec le promoteur. Et l'avantage de ce projet de délibération, c'est que cette servitude elle ne coute rien à la commune. Et puis, la commune s'engage à entretenir la servitude, c'est-à-dire que débayer, enlever les feuilles mortes et la neige quand il neige. Voilà. Merci.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. Donc le chemin donc permettra le passage sécurisé pour la mobilité douce, ça leur évite de descendre sur la route du Grand-Lancy pour rejoindre le chemin Charles-Borgeaud.

Donc le groupe Socialiste est prêt à voter oui sur le siège du moment que l'entretien par la commune se limite à l'entretien nécessaire à l'usage comme il a été dit, à savoir le balayage, le déneigement, etc.

Les entretiens lourds, donc à savoir la réfection de ce chemin, la rénovation doit rester à la charge du propriétaire. Je rappelle que ce chemin aujourd'hui, il est en gravillon et puis il n'est pas en dur, il n'est pas en pavé. C'est des gravillons.

Les éventuels travaux d'aménagement extérieur ainsi que les réseaux d'assainissement et d'alimentation en énergie dans le cadre du développement de ladite parcelle 2306, doit rester entièrement à la charge du propriétaire. Voilà, je vous remercie.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Voilà c'était pour aller dans le sens de l'intervention. C'est que en fait, si vous regarder l'annexe à la page 2, donc il y a la création de servitude.

Et en fait, ce qui est bien mentionné, c'est que sur la parcelle 2589, une servitude de passage public à pied. Et donc là on précise que c'est le passage public à pied qui s'exercera conformément à la... voilà ça c'est en référence. Et en fait, vous avez raison d'attirer l'attention sur le sujet, parce que ça a été un point de discussion avec les promoteurs.

Où justement, on a dit qu'on ne voulait pas s'occuper des entretiens lourds parce qu'évidemment que les propriétaires de la parcelle pourront y aller avec leurs voitures puisqu'il y a un garage qui n'est pas très loin. Et c'est pour ça que notre avocat a bien précisé que nous ne voulions pas être en charge des travaux lourds comme vous l'avez mentionné.

Et c'est pour ça qu'il a fait rajouter cette partie-là en disant les frais d'usage d'entretien de réparation et de réfection en lien avec l'usage découlant. Et en fait du moment qu'il dit l'usage découlant, il fait référence au passage public à pied. Et puis donc on sait très bien que les dégâts que peuvent créer les pneus et que ne créent pas les souliers. Voilà, merci.

Le Président (PLR) : Merci Madame YUNUS EBENER. La parole est-elle encore demandée ? Ça ne semble pas être le cas. J'invite Madame KELLER à nous lire les invites. Ah oui pardon excusez-moi. Madame ISABELLA VALENZI, vous avez la parole.

Mme ISABELLA VALENZI (Ve) : Merci Monsieur le Président. Suite à ces explications reçues, nous allons voter oui sur le siège. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Madame ISABELLA VALENZI. Alors je te donne la parole maintenant. [Lecture]. Merci Madame KELLER. Donc nous allons passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 25 oui et un refus, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2454 est accepté par 25 oui et 1 non (26 votants, le Président a voté).

Délibération 2454 dont la teneur est la suivante :

« Vu la volonté politique de promouvoir la mobilité douce et l'intérêt de trouver un passage piétonnier dans ce secteur de la commune

Vu le plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) qui indique la volonté de créer un itinéraire piéton entre le chemin Charles-Borgeaud et le chemin de la Genevrière

Vu la délivrance de l'autorisation de construire DD 325'686/1 du 7 mars 2024

Vu les négociations menées avec le promoteur et propriétaire de la parcelle N° 2589 pour la création d'un passage public à pied et l'accord préalable du 10 janvier 2025

Vu le plan de servitude établi par le bureau de géomètre Géomètres Associés Ney & Hurni SA, le 29 janvier 2025 et modifié le 21 février 2025

Vu le projet d'acte établi par M^r Jacques WICHT, en date du 21 février 2025

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre k

Vu que la présente délibération doit être votée à la majorité absolue en vertu l'article 20, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL,

d é c i d e :

à la majorité absolue

par 25 oui et 1 non sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux (le Président a voté)

1. *D'accepter la constitution d'une servitude de passage public à pied, à titre gratuit, sur la parcelle N° 2589 (2306C), sise au chemin Charles-Borgeaud, propriété de SWISS MB IMMO SA, au profit de la commune, selon le plan de servitude établi le 29 janvier 2025 et modifié le 21 février 2025 par le bureau de géomètre Géomètres Associés Ney & Hurni SA et le projet d'acte notarié établi le 21 février 2025 par M^r Jacques WICHT ;*
2. *D'autoriser le Conseil administratif à signer les actes nécessaires ;*
3. *De demander au Conseil d'Etat de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier et du Service de la mensuration officielle, en raison de son utilité publique. »*

* * *

12) Bâtiment de la piscine municipale d'Onex - Crédit de construction pour la rénovation des installations techniques de Fr. 195'000.00 - première phase [projet de délibération 2455]

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des oppositions pour son entrée en matière ? (Silence). Ce n'est pas le cas. Madame KLEINER, vous avez la parole.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. C'est en effet un crédit de Fr. 195'000.00 qui vous est demandé pour une première étape de rénovation. Dans le courant de l'année 2024, en février plus précisément, vous aviez accordé un montant pour réaliser une étude confiée à un pisciniste pour évaluer la situation de la piscine qui reçoit actuellement, enfin en 2023 on a comptabilisé 24'000 entrées, des baigneuses, baigneurs et des écoles.

Et le résultat de cette étude est sorti maintenant. Il a démontré plusieurs phases de travail à réaliser, dont une première phase à court terme. Des travaux qui sont qualifiés d'impératif pour mettre en conformité les installations de sécurité feu et hygiène de l'eau.

Le descriptif des travaux c'est des sondages ponctuels et contrôle de la statique de la structure porteuse du bâtiment de la piscine face aux séismes. Une réfection de la carbonatation qui corrode les ferrailles. Et une modification des raccordements de l'eau froide.

Il y a également une mise en conformité de l'aération mécanique des locaux de stockage et produits chimiques qui ne sont pas conforme, et une mise en place des installations relatives aux conseils de sécurité feu.

Ces travaux pourront être entrepris cet été si la délibération est votée sur le siège. Nous ne sommes pas sûrs qu'ils pourront être entrepris cet été si elle est votée en mai. Néanmoins si vous souhaitez plus d'explications, naturellement je me tiens à disposition ainsi que le Service exploitation pour vous donner des explications complémentaires dans le cadre d'une commission.

L'intention c'était de faire cette première étape qui sont des travaux impératifs auxquels nous n'échapperons pas pour maintenir en fonction la piscine. Et nous voulions profiter de la fermeture de la piscine cet été pour réaliser ces travaux évalués à Fr. 195'000.00. Merci Monsieur le Président.

Mme SCHMIDT- MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Socialiste votera sur le siège cette délibération. Mais j'avais envie de vous dire deux ou trois précisions.

La piscine communale date de 1970. Les derniers travaux d'ampleur datent de 2009. C'est pourquoi le groupe Socialiste pense qu'à la place de faire uniquement des travaux d'urgence pour satisfaire les normes de sécurité, il vaudrait mieux rénover tout simplement cette piscine pour que les lourdes dépenses que l'ont fait soient visibles par les utilisateurs. Merci beaucoup.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. Alors je tiens déjà à remercier la présence de l'administration et des collaborateurs lors de la séance de la commission. Je trouve que c'était une séance très intéressante. En fait ça faisait un bon état des lieux de la piscine à l'intérieur mais aussi de la pataugeoire à l'extérieur.

Et puis c'était une présentation sans parti pris politique, donc indépendamment de ce que chacun pense de la pataugeoire et de son éventuelle rénovation, enfin voilà il y avait un état des lieux qui était un peu catastrophique, qui montrait que voilà c'est des vieilles infrastructures, des vieux bâtiments et qu'il faut une rénovation.

Et que là on nous demande justement de continuer cette rénovation et de l'étudier, donc nous allons la soutenir. Et on attend avec impatience le résultat de l'étude. Voilà, donc nous allons voter oui sur le siège. Nous vous encourageons à faire de même. Merci.

M. PRAT (S) : Merci Monsieur le Président. Bon je reviens au PV de la Commission bâtiment du 30 novembre 2023 qui déclare la piscine municipale insalubre. C'est écrit comme ça.

Et maintenant je ne sais pas pourquoi il a fallu une année et demie pour avoir le résultat de cette étude et commencer à faire les travaux pour dire une première partie. Donc je ne sais pas quelle est la politique de faire ça parce qu'entre-temps la piscine a été fermée quelques jours pour un problème urgent, donc je crois que maintenant c'est le moment de faire d'une seule fois tous les travaux. Et puis on en parle plus quoi. Merci Monsieur le président.

M. AMBORD (MCG) : Merci Monsieur le Président. Alors c'est évident qu'il faut faire les travaux pour la piscine mais je voulais quand même savoir au niveau du restaurant de la piscine, est-ce qu'il va être impacté par les travaux ? Et puis si oui, est-ce que vous allez proposer des indemnités ou une baisse loyer ? Merci.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Concernant les travaux, nous ne sommes pas prêts pour faire l'étape 2 et 3 qui ont été décrits dans l'étude, qui ont été mis en évidence dans l'étude.

Le dernier Onex Magazine expliquait bien les étapes nécessaires pour réaliser ces travaux. Et bien sûr qu'on a l'impression que le temps est long, mais ces procédures sont indispensables. Nous devons d'abord faire une évaluation de la situation, ensuite nous prenons contact avec les prestataires qui peuvent faire le travail et nous déposons un permis de construire.

Et enfin seulement, nous vous demandons un crédit pour la réalisation. C'est à minima ces trois étapes qui sont toujours de mise pour toutes les rénovations, tous les travaux sur le bâtiment.

Nous avons essayé de clarifier justement parce que nous nous rendons compte que c'est quelque chose de compliqué à comprendre, mais vous faites toujours face à... pour la rénovation des bâtiments, les rénovations importantes, vous ferez toujours face à minima à une étude, ensuite à une évaluation des prestataires, permis de construire et enfin le crédit de réalisation.

Il se passe plusieurs années généralement entre le début de la réflexion et puis les travaux qui se déroulent. Nous ne sommes pas prêts pour réaliser la deuxième étape des travaux. Nous pensons, enfin le service pense pouvoir l'être si tout va bien, en 2026/2027 si l'autorisation de construire est accordée, etc.

Là il s'agit de mettre en conformité certains éléments qui permettent un meilleur fonctionnement feu, question de sécurité dans les locaux. Mais ce ne sont pas des travaux très importants.

Concernant les autres travaux qui sont prévus en phase deux et trois, ils vont largement dépasser les Fr. 195'000.00 qui vous sont demandé. Et ils devront faire encore l'objet d'un crédit de faisabilité avant d'aller dans un crédit de réalisation.

Ce qui nous avait aussi été expliqué par le service au sujet de cette piscine, c'est qu'on ne peut pas mandater n'importe quel prestataire qui n'est pas capable d'identifier ce qui doit être fait sur une piscine, c'est un métier très spécifique. C'est d'ailleurs un pisciniste qui habitait Onex qui a présenté l'étude, peut-être que ceux qui ont assisté à la présentation de l'étude s'en souviennent, qui a fait ces premiers cours de natation à la piscine d'Onex.

Il est près d'être à la retraite et puis il a quand même accepté ce mandat par affection pour Onex. Mais c'est sûr que c'est un mandat de plusieurs années et nous ne sommes pas du tout prêts pour faire la deuxième étape.

Concernant le restaurant, nous avons négocié que si ces travaux peuvent se faire cet été, le restaurant prendra ces vacances à cette période et ça l'arrange. Merci.

M. JEBBARI (S) :

Merci Monsieur le Président. Je pose juste une question. Donc en lisant les travaux prévus dans cette première phase, donc j'ai l'impression que c'est des travaux d'urgence de sécurité pour le maintien de l'utilisation de cette piscine.

Sur ces Fr. 195'000.00 je vois il y a Fr. 110'000.00 d'éclairage de secours auxquels vient se rajouter Fr. 25'000.00 de modification, de raccordement de l'eau froide. La question que je pose est-ce que quand on va faire la phase 2 donc à moyen terme, est-ce que cet investissement on le jette à la poubelle et on le refait ?

Parce que si je comprends bien dans le moyen terme on refait la régénération de l'eau, les infrastructures utilisées par les usagers et les usagers. Donc je comprends vestiaires,

carrelages, etc. Mais si on fait tout l'électricité, est-ce que quand on fera la deuxième phase les travaux fait dans la première phase seront perdus ? Je vous remercie.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Je vous confirme qu'ils ne seront pas perdus. C'est vraiment une première étape dans l'ensemble des travaux.

Le Président (PLR) : Merci Madame KLEINER. La parole n'étant plus demandée, j'invite Madame KELLER à lire les invites du projet de délibération. Vous avez la parole. (Lecture). Merci Madame KELLER. Donc nous allons passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent ce projet de délibération, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 25 oui, 0 abstention et 0 non, le projet de délibération est accepté.

Le projet de délibération 2455 est accepté par 25 oui (26 votants).

Délibération 2455 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'état de vétusté du bâtiment et de ses installations techniques

Vu la non-conformité de la protection incendie

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux de réfection et de mise en conformité

Vu le bilan énergétique du bâtiment

Vu le crédit d'étude de faisabilité pour la rénovation des infrastructures de la piscine municipale d'Onex délibération 2421 de Fr. 75'000.00 du 27.02.2024

Vu le rapport de l'étude préliminaire fournie par l'expert mandaté et les étapes de rénovation proposées

Vu la volonté communale de soutenir la rénovation énergétique du parc immobilier onésien

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettres e et m, et article 31

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 25 oui sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De procéder à la première phase de l'entretien des installations techniques de la piscine municipale d'Onex ;*

2. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 195'000.00 destiné à ces travaux ;*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
4. *D'amortir la dépense de Fr. 195'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2025 ;*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 195'000.00, afin de permettre l'exécution de ces travaux.»*

* * *

13) Pour des équipements sportifs inclusifs (projet de motion 437)

Le Président (PLR) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des oppositions à son entrée en matière ? [Silence]. Ce n'est pas le cas. Je donne la parole peut-être à son auteur, Monsieur Romain GAUTHIER. Vous avez la parole.

M. GAUTHIER (S) : Merci Monsieur le Président. Cette motion comme vous l'aurez peut-être lu dans l'exposé des motifs elle s'inspire d'équipements sportifs qui existent dans la Ville de Carouge dont on aura beaucoup parlé ce soir.

Elle part de deux constats. Le premier, et j'enfonce une porte ouverte, c'est que toute pratique sportive est bonne pour la santé qu'elle soit physique ou mentale. L'un des deuxième constat qui est à la base enfin sur laquelle s'appuie cette motion plutôt, c'est que l'isolement et le bien-être des seniors doit être une préoccupation en tout cas s'en est une au groupe Socialiste.

Ce d'autant plus qu'avec l'allongement de la durée de vie et l'augmentation... enfin il va en découler une augmentation du nombre de personnes âgées, donc qui pourraient bénéficier de ce type d'équipements.

Et donc pour ces raisons, mais également pour d'autres raisons qui figurent dans l'exposé des motifs, on a souhaité déposer cette motion qui demande donc à la Commune d'Onex de mettre à disposition de la population des équipements sportifs qui soient adaptés à une pratique sportive inclusive, notamment par les seniors.

Je crois que l'exposé des motifs est assez clair pour le reste, donc s'en est tout pour moi. Merci Monsieur le Président.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Je remercie Monsieur GAUTHIER pour cette proposition qui est tout à fait intéressante et qui va tout à fait dans le sens de ce qu'on aimerait développer pour les seniors à Onex.

J'aurais juste une petite remarque parce que je me suis intéressé à la question justement de voir ce qui c'était passé ailleurs un peu plus loin que Carouge. Je suis allé jusqu'à Lausanne. Parce qu'il y a peu d'études mais il y a une étude qui est sortie en février 2019,

c'était un mémoire de maîtrise en médecine. Le titre c'est « Place activité seniors et l'état des lieux en Suisse », c'est Camille DUPUIS qui a fait ça en médecine.

Donc ce qui ressort de ça, c'est que premièrement il ne faut pas isoler ces bancs. Il faut les mettre dans un espace où il y a déjà d'autres équipements. Je pensais par exemple à Onex on a le fitness urbain dans le parc du Gros-Chêne ou bien la piste de pétanque, ou le box up pataugeoire.

Donc les emplacements il ne faut pas les mettre obligatoirement comme c'est proposé là à des endroits ombragés, etc. mais il faut les mettre à côté d'éléments de sport existants.

Et puis l'histoire du couvert végétal, ce n'est pas une bonne idée non plus parce que de toute façon ce n'est pas recommandé pendant la canicule que les seniors fassent des activités sportives ou sortent. Ils doivent rester plutôt chez eux, boire de l'eau, se reposer, etc.

Donc je pense que ça aussi c'est quelque chose qui ne devrait pas être pris en compte. Mais sur le principe, c'est bien. Et moi j'encourage simplement la Commune, si elle entre en matière, de s'inspirer d'une étude qui est très intéressante et qui explique bien les bienfaits de ce genre d'équipements. Peut-être que Carouge ce n'est peut-être pas le seul exemple. Voilà, il y en a d'autres.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Je me permets d'intervenir parce que la motion nous a intéressée, interpellée. Et puis, on a poussé un petit peu la réflexion plus loin. Et on a imaginé un lieu pour mettre en place ce banc.

Et comme vous l'évoquiez Monsieur SUCHET, en fait on a pensé à la future zone sportive des Tattes que l'on va inaugurer cet été. Et là ça pourrait vraiment être un lieu intéressant pour mettre en place ce banc. Et au niveau des travaux de l'état d'avancement, ça serait tout à fait possible de l'introduire encore. Si jamais, voilà je donnais cette information. Merci.

Le Président (PLR) : Merci Madame YUNUS EBENER. La parole est-elle encore demandée ? Non, ce n'est pas le cas. J'invite Madame KELLER à lire les invites de la motion. [Lecture]. Merci Madame KELLER. Donc nous allons passer à la procédure de vote. Celles et ceux qui acceptent cette motion, appuieront sur le +. Celles et ceux qui s'abstiennent, le 0. Celles et ceux qui s'opposent, le -. Le vote est lancé.

Par 24 oui, une abstention et 0 non, la motion est acceptée.

Le projet de motion 437 est accepté par 24 oui et 1 abstention (25 votants).

Motion 437 dont la teneur est la suivante :

« Vu :

- les bienfaits pour la santé qu'apporte une pratique sportive régulière
- l'importance pour les seniors de maintenir leur autonomie aussi longtemps que possible
- l'importance d'inclure les seniors à la vie collective, que ce soit par des activités ou des programmes spécifiques

- la motion « Création d'une politique publique en faveur des seniors à Onex » adoptée par le Conseil municipal du 28 janvier 2025

- la motion « Onex – Une ville adaptée aux seniors » adoptée par le Conseil municipal du 28 janvier 2025

- l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe socialiste

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

à la majorité simple

par 24 oui et 1 abstention sur 26 conseillères municipales et conseillers municipaux

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. De mettre à disposition de la population des équipements sportifs adaptés à une pratique sportive inclusive, notamment par les seniors ;
2. De s'inspirer des bancs actifs mis à disposition de sa population par la Ville de Carouge, à installer dans des lieux fréquentés, comme les espaces verts ou près des centres communautaires ou des zones d'activité (sous un couvert, si possible végétal). »

* * *

14) Rapport de la Commission citoyenneté, communication et pétitions (CCP-1729) - Présentation du Service communication Rapporteuse : Madame Pascale PERROTTET

Le Président (PLR) : Le Conseil municipal prend acte du rapport de la commission citoyenneté, communication et pétitions. Pardon, je n'ai pas vu. La parole étant demandée, Monsieur PRAT vous avez la parole. Alors Monsieur MOSCHELLA, pardon.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci Monsieur le Président. Madame PERROTTET s'excuse vivement, elle a dû partir. Elle ne se sentait pas bien. Elle a tenu à ce que je vous transmette que c'était une séance qui a permis au nouveau chef de service de se présenter, de faire un bilan pendant deux heures et de donner le service en chiffres 2024, les projets 2025. C'était une séance intéressante.

Elle a tenu fermement à appeler au Conseil administratif qu'en vue de ces troubles, elle a besoin d'avoir les documents de présentation à l'avance, ce qui n'avait pas été le cas. Mais pour le reste, la séance c'est bien passé. Parce qu'elle était au rapport justement.

M. PRAT (S) : Merci Monsieur le Président. Voici mon avis sur la commission du service des communications du 17 février. Avant de commencer la

présentation, Madame PERROTTET a manifesté son exaspération car encore une fois, elle n'a pas reçu les documents de travail à l'avance comme demandé depuis longtemps.

C'est inadmissible et intolérable que cette situation se répète sans cesse. Est-ce un oubli ? Bon malgré cet inconvénient, la collègue a rédigé un très bon rapport.

Ceci dit, aujourd'hui je pose la même question que dans la séance du mois de mars. Pourquoi la présentation de ce service car nous sommes encore plus prêts de la fin de la législature ?

Mais bon maintenant pour rentrer en matière de la commission, on a fait connaissance du nouveau responsable, Monsieur FRISON. Il a présenté un bilan des actions et quelques chiffres de l'année 2024 et pour cette année. Dans la discussion qui a suivi, deux choses ont attirés mon attention.

La première une activité appelée Open Sunday, comme vous voyez, c'est un nom bien de chez nous. Il faut rappeler l'article 5 de la Constitution de la République et Canton de Genève.

Et la deuxième, dans la dernière publication d'Onex Magazine, en pages centrales, un plan de la Ville d'Onex. Je pense à vous Monsieur SUCHET. Cette fois-ci vous avez eu de la chance, le Dom-Tom n'a pas été laissé de côté. Merci Monsieur le Président.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Voilà Monsieur PRAT m'a devancé. C'était pour exprimer ma gratitude et mes remerciements. En fin de législature, après cinq ans enfin le plan d'Onex figure sur le site de la commune. Merci.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. J'aimerais juste encore attirer votre attention sur l'application qui est près de sortir. Ce qui a été proposé aux commissaires c'est que cette application soit testée par vos soins, et que vous puissiez nous remonter les choses qui ne vont pas, les choses à améliorer plutôt que de le faire rétroactivement, et puis que vous manifestiez de la satisfaction.

Donc un des désirs de cette commission c'était bien sûr de vous présenter le nouveau responsable du Service communication, mais aussi l'avancement des travaux du point de vue de la numérisation et de cette fameuse application qui devrait être disponible courant du mois de mai.

Donc ceux qui sont intéressés, d'ailleurs indépendamment du fait que vous soyez réélu, que vous poursuiviez votre mandat comme conseiller municipal, vous pouvez vous manifester au près de Monsieur FRISON en écrivant à communication@onex.ch. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci Monsieur le Président. En fait je regrette un peu de prendre la parole concernant Madame PERROTTET alors qu'elle n'est pas là. Mais je tiens quand même à préciser que l'administration est condamnable dû au fait qu'elle ne présente pas tous les documents et qu'elle ne met pas à disposition les mesures nécessaires pour qu'elle poursuive son mandat et qu'elle puisse faire ces tâches normalement.

Lors d'une de mes dernières commissions avec Madame PERROTTET, avant de débiter la commission, j'ai exigé que tous les documents lui soit remis, qu'elle puisse avoir accès au

même titre que nous à ladite commission. D'ailleurs ça concernait les cimetières, et puis le responsable présent lui a donné son ordinateur. Donc le problème a été réglé.

Et j'encourage tous les présidents à annuler éventuellement les commissions si Madame PERROTTET n'a pas accès aux documents et n'a pas accès au service auquel elle a le droit et aux prestations qui lui sont normalement dûes car elle doit aussi accéder aux documents tout comme nous et avoir les mêmes droits que nous en fait. Donc voilà juste mon point de vue concernant la situation. Merci.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Je venais juste parce que l'intervention de Monsieur PRAT par rapport au terme Open Sunday. Alors c'est une association. C'est une association qui existe depuis 1999 qui est dans toute la Suisse et qui s'appelle comme ça, et dont on a trouvé bien finalement la prestation proposée d'occuper les enfants tous les dimanches après-midi. Donc c'est leur nom. Voilà, merci.

15) Propositions individuelles et questions

Le Président (PLR) : Monsieur CUENOUD vous avez la parole.

M. CUENOUD (S) : Merci Monsieur le Président. Donc moi je fais valoir mon droit de réponse à la question écrite que j'avais faite suite à l'échec répété de toutes mes tentatives de demander qu'on protège les spiranthes à Onex.

Si vous vous souvenez c'était une motion que j'avais soumise le 15 novembre 2022. Donc cette fois-ci, j'avais marqué les spiranthes avec des petites languettes de bois jaunes que j'ai acheté au brico loisirs. Et un jour, j'arrive et je vois la pelouse tondue avec des morceaux de bois jaunes éparpillés un peu partout, donc j'en ai tiré la conclusion qu'en fait ce que j'avais dit n'avait servi à rien.

Quelqu'un a passé avec la tondeuse. Il a ignoré toutes mes consignes. J'avais envoyé une photo de la plante marquée au chef de service. Je passerais sur la réponse qu'on m'a fait qui est un étalage de mauvaise foi exemplaire je pense pour les écoles d'administration.

Je me concentre plutôt sur l'avenir. Je pense que l'échec de mes efforts vient du fait que je suis le seul témoin de la situation et j'ai en face de moi une administration qui ne souhaite pas changer. Et voilà que peut-on faire devant l'inertie de l'homme ?

Donc qu'est-ce qu'on peut faire ? Je lance un appel ce soir à toutes les bonnes volontés qui voudraient venir constater sur nos terrains la situation. Parce que je pense que quand je serais plus seul, qu'il y aura d'autres personnes, ça pourra changer le rapport de force. Ça sera au mois de fin août, début septembre. Je vous rappellerai ça en temps voulu.

Je vais faire le même appel à la commission consultative de la diversité biologique. C'est la semaine prochaine, ça concerne le canton. J'ai déjà entendu des échos favorables de certaines personnes qui disaient qu'il faudrait que ça reste dans la Tribune, on verra.

Mais je pense que si j'arrive à démultiplier mon indignation par 120, je ne sais pas combien on sera, je pense que ça pourra faire changer le rapport de force et ça sera la fin de cette

série noire de moi qui m'égosille dans le vide et puis les gens qui continuent de pousser leur tondeuse comme si de rien n'était alors que c'est une espèce légalement protégée.

Voilà donc vous êtes tous et toutes conviés fin août, début septembre à venir sur le terrain, voir ces plantes. En espérant que la mobilisation change la donne et que cette fois elles soient épargnées. Merci de m'avoir entendu.

Ça s'étalera sur plusieurs semaines je pense, je prévois de les marquer comme je l'ai ai marquées avant, donc si je ne suis pas là vous verrez des petites languettes de bois jaune. Je vous remercie de votre intérêt. J'ai vraiment besoin de vous pour que ça change, sinon ça ne changera jamais.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. Alors j'ai encore un message de Madame Pascale PERROTTET qui malheureusement a dû quitter. Donc je lis le message qu'elle m'a transmis de poser, enfin de la question que m'a transmis de poser.

Je vous remercie d'avoir fait ce nouveau rond-point rue des Bossons, rue des Grandes-Portes. Comme peut-être certaines personnes de l'administration le savent, cet après-midi mon ergothérapeute de basse vision et moi-même avions rendez-vous avec le Service des sports. Je remercie ce service pour leur disponibilité.

Nous sommes plusieurs déficients visuels sur la commune d'Onex. Nous aimerions savoir si cela serait possible de mettre des bandes podotactiles à ce rond-point ainsi qu'au carrefour vers les galeries du Loup ? Merci.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci Monsieur le Président. Une onésienne m'a arrêtée pour me parler d'un problème de mobbing au sein des employés du personnel communal, dont il avait appris l'existence dans la presse.

J'ai pu constater qu'il y avait beaucoup d'employés communaux en arrêt maladie ou qui ne restaient pas en fonction. Ces inquiétudes sont-elles fondées ? Ce problème est-il la cause des dossiers votés en urgence ?

Le groupe Socialiste et moi-même remercie le personnel communal pour tout le bon travail qu'ils font dans notre commune et qu'elle continue à résister. Merci.

M. PRAT (S) : Merci Monsieur le Président. Les mardis et les jeudis, l'Astr'Onex cette salle très chère et très utilisée par les habitants d'Onex, et d'ailleurs accueille les casses croûtes. Parmi les assistants à ce repas convivial, il y a de plus en plus de personnes qui se déplacent avec des cannes ou à l'aide de déambulateurs.

Ils arrivent au local bien avant l'heure d'ouverture. S'ils veulent d'asseoir, le banc le plus proche se trouve à 36 mètres et 30 centimètres de l'entrée. Et en plus, car il est à côté de la porte d'entrée de la Maison onésienne.

Ma question, est-ce que la voirie peut installer un banc à côté de la porte de l'Astr'Onex ? Je ne veux pas recevoir pour réponse que l'Astr'Onex va bientôt disparaître ou que les seniors peuvent faire un effort et marcher quelques mètres. Merci, ça c'est la première.

Et j'ai une autre... dans la séance du 10 septembre 2024, j'ai parlé et j'ai demandé les emplacements des drapeaux communaux d'Onex. Et après j'ai parlé d'un autre drapeau.

Cette fois-ci, c'est notre symbole national du drapeau Suisse, de la croix blanche qui flotte devant la salle communale.

Si on regarde le drapeau est lessivé et le fond rouge est assez loin d'être Pantone 485C. Donc à bon entendeur. Merci Monsieur le Président.

M. C. SANTARELLI (S) : Merci Monsieur le Président. Le groupe Socialiste est préoccupé par la situation d'insalubrité qui prévaut de longue date aux abords de la Coop sous le couvert en arrière de la pharmacie avec une accumulation très importante de fientes de pigeons sur le trottoir. De nombreuses personnes, dont des enfants, circulent par ce passage.

Prévisible car juste en face du hangar à caddies, ils renvoient par ailleurs une triste image de la commune à tous les clients de la Coop. Le groupe Socialiste souhaite que la commune puisse agir d'une façon ou d'une autre, ne sachant pas exactement qui est responsable pour résoudre ce déplorable problème d'insalubrité public.

Il est également de notoriété que ces fientes de pigeons peuvent être responsable de maladies relativement graves. Je vous remercie.

M. JEBBARI (S) : Merci Monsieur le Président. J'ai quelques questions. Je me demande s'il existe toujours le service de ramassage des objets encombrants avec les chevaux. S'il existe toujours, comment ça fonctionne ? Parce qu'il m'a été rapporté qu'une habitante avait appelé et puis n'a pas reçu une réponse favorable. Et du coup, ils ne sont pas venus la débarrasser de son canapé. Donc ça c'était la première question.

Deuxième question, il y a un sentiment d'insécurité de la part de la population notamment à la rue des Bossons dans la zone 30km/h. Les usagers de la route ne respectent pas du tout la vitesse de 30km/h. Qu'est-ce que la commune peut faire pour répondre à cette inquiétude ? Donc je parle bien de la zone 30 entre la Coop et puis le nouveau giratoire.

Et puis une dernière question, je l'avais déjà évoqué. Au croisement Bois-de-la-Chapelle et puis Vieux-Moulin, il y a un magnifique îlot qui est souvent très bien fleuri et bien entretenu. Devant cet îlot, il y a un passage piéton. Quand la végétation elle pousse, le passage piéton on ne voit pas les enfants qui traversent.

Donc la végétation elle prend tellement de la place, que on ne voit pas les enfants. Ma question est la suivante. Est-ce que le Service espaces verts ainsi qu'une personne de la police municipale peuvent se rendre sur place à cet îlot avenue Bois-de-la-Chapelle et puis croisement avenue Vieux-Moulin, donc vraiment juste à côté de l'école du Bossons, pour constater le manque de visibilité de la part des voitures à cause de cette végétation ? Voilà, j'en ai fini. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci Monsieur le Président. J'avais une remarque un peu similaire devant le restaurant le thaï, il y a un passage piéton et une piste cyclable et plusieurs personnes m'ont rendu attentive au fait que peut-être mettre un panneau ralentir pour les vélos ça aiderait, parce qu'il y avait des collisions entre les piétons et puis les cyclistes.

Et j'avais une question par rapport à la ferme du Pétrichor, si je ne me trompe pas, qui est aux Évaux. Je voulais savoir s'ils avaient une subvention, s'ils bénéficiaient d'une

subvention ? Ou s'ils avaient simplement la subvention en nature de pouvoir bénéficier de l'espace des Évaux ?

J'ai remarqué qu'ils font un travail vraiment incroyable, et je me réjouis qu'ils puissent en plus travailler, je crois que c'est le cas, mais sur la ferme urbaine. En tout cas, ouais je vous invite vraiment à aller acheter leurs légumes au marché, c'est fou que ça vienne tout des Évaux. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci Monsieur le Président. Vous avez constaté que je souffre de tocs, de deux tocs depuis le début que je suis au Conseil municipal. Le premier a été soigné grâce à la mise en place de la carte de la commune sur le site.

Puis le deuxième, c'est le chemin du Pont-du-Centenaire. Et celui-là il n'est pas encore soigné parce que on nous avait promis des travaux, mais je ne sais pas quand ils vont débiter parce qu'il y a des gens qui s'inquiètent de savoir quand est-ce que ce chemin sera fermé ? Pendant quelle durée ?

Alors j'aimerais bien avoir un peu des nouvelles maintenant que c'est le printemps. De savoir si on va pouvoir faire ces travaux. Merci.

Le Président (PLR) : Alors moi j'ai à mon tour une question concernant le parc de la Mairie et donc le sentier a été refait. Il y a un passage entre les arbres où il y a le compteur électrique. Et j'aimerais savoir ce qu'il deviendra de ce passage ?

Et notamment nous avons demandé, il y a quelques temps, qu'on éclaire le bas, quand c'est éclairé indépendamment du plan lumière, je ne vais pas relancer le débat ce soir sur le plan lumière, mais que ce soit davantage éclairé en bas du sentier.

Puisque les jours sans lune, et surtout dans les périodes hivernales, il y a tout un passage où même si on se tord plus les pieds aujourd'hui, on ne sait pas où on marche parce qu'il est dans le noir complet. Voilà, ces deux questions j'aimerais bien qu'on puisse me répondre. Merci par avance.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. Alors je commence avec les interrogations qui concernent mes dicastères. Donc je commence avec Monsieur Philippe CUENOUD et son indignation par rapport à ces plantes.

Oui j'ai senti que les échanges étaient assez musclés entre les services. Mais finalement, là où vous trouvez les plantes, il faut les protéger. Ce n'est pas sur les parcelles de la commune. Donc si c'étaient les parcelles de la commune, évidemment qu'on fait le nécessaire. Mais on n'a pas d'emprise chez les privés.

En fait c'est à ça qu'on est confronté. Très bien, mais je vais quand même reprendre cette question avec les services et voir quelles solutions est-ce qu'on peut trouver. D'accord, très bien.

Et puis c'est très bien que vous ayez fait cette intervention Monsieur SUCHET, j'aurais dû le dire dans les communications. Oui j'ai des informations à vous transmettre concernant le chemin du Pont-du-Centenaire. Donc on aurait dû faire ces travaux en septembre 2024, ce que le Canton a refusé parce que la fermeture, eux ils voulaient qu'on ferme le chemin du Pont-du-Centenaire seulement pendant les vacances scolaires.

Et puis, donc nous on n'arrivait pas pour l'été 2024. Et c'est pour ça que ça a été... on était prêt pour septembre 2024. Ça n'a pas convenu au Canton, donc c'est pour ça que les travaux vont se faire durant l'été 2025. Et puis bien entendu que vous allez recevoir les informations nécessaires sur... ça c'est une première information à vous transmettre.

Une deuxième information que je souhaiterais vous transmettre. C'est que nous avons eu un Copil avec le canton, les communes et d'autres communes. Et il y avait aussi le magistrat Monsieur Pierre MAUDET. Donc on a vraiment bien fait d'avoir beaucoup insisté sur ce chemin du Pont-du-Centenaire, la mobilisation des riverains, la commune, on a vraiment porté cette parole.

Et la solution qui a été trouvée, c'est qu'il va y avoir un test en 2027. C'est un test qui va durer une année où le chemin sera fermé et il n'y aura qu'un bus qui pourra parcourir ce chemin-là. Voilà ça c'est une communication que le Conseil d'État a aussi faite récemment.

Et puis à ce sujet, il va y avoir l'organisation d'une soirée d'information sur le sujet avec les services de l'État, peut-être que Monsieur MAUDET sera là ou pas. Mais en tout cas, je serais présente avec le Service de l'aménagement de la commune et les services du Canton.

Et puis par rapport aux autres questions, donc voilà on a entendu votre interrogation par rapport à l'éclairage en bas du parc, et puis on va voir comment... très bien.

Et puis par rapport à Madame BEAUSOLEIL, et l'association Pétrichor, ce que je peux vous donner comme informations sur cette association, c'est que tous les légumes de l'association sont vendus une partie au marché mais le restaurant des Évaux dès qu'il en a la possibilité, prend aussi pour sa cuisine les légumes. Mais la subvention, il faut que je creuse. Merci.

Mme KLEINER : Merci Monsieur le Président. Concernant les bancs pour les personnes âgées, les seniors, nous allons volontiers prendre en considération cette demande et étudier la faisabilité. Naturellement que nous devons faire en sorte qu'elle soit confortable en attendant ce casse-croûte.

Merci aussi de nous signaler que la couleur semble déteindre sur le drapeau Suisse, nous allons voir ce qu'il en est.

Concernant l'insalubrité devant la Coop, en effet le Service exploitation et moi-même avons déjà écrit à la Coop. Rien n'a été fait. Et comme vous, je suis souvent devant la Coop ces derniers jours, j'ai observé que c'était très sale. J'ai pris des photos et je m'apprêtais à demander au Service exploitation de refaire un courrier. Il faut savoir que c'est la responsabilité de la Coop de nettoyer. Nous pouvons qu'essayer de faire pression. Parce que ça appartient à la Coop.

Concernant le service ramassage par le biais des jeunes qui traversent la ville avec des chevaux, non il continue à être financé ce service. Donc il faut soit me communiquer le nom de la personne, soit réessayer auprès de ce service pour obtenir ce ramassage qui est gratuit pour les seniors.

Concernant la ferme Pétrichor, je voulais juste compléter le propos de ma collègue. En effet, la ferme Pétrichor ne profite pas d'une subvention. J'aime aussi personnellement beaucoup

leurs produits. Je vous invite tous à aller consommer au marché parce que c'est une manière de les faire fonctionner.

La question de la subvention n'est quand même pas tout à fait facile. Si on considère les autres acteurs qui vivent de cette activité, la ferme Pétrichor bénéficiant déjà du terrain mis à disposition aux Évaux et ayant finalement déjà un petit avantage par rapport à d'autres cultivateurs ou maraichers bio de la région, par exemple à Troinex.

Donc une subvention c'est quand même... subventionner une activité économique c'est quand même un vrai questionnement. Parce qu'il faut que l'activité économique sous une certaine forme, elle soit rentable, elle marche par elle-même.

Mais je vous convie toutes et tous à consommer ces légumes de saison, qui se trouvent au marché tant au marché du monde le dimanche, que le mercredi à la place du Marché aux Grandes-Communes. Merci Monsieur le Président.

M. PASQUIER : Merci Monsieur le Président. Simplement pour vous indiquer que les différentes questions que vous avez soulevées en ce qui concerne la circulation, les risques de sécurité seront transmis à la police municipale pour y donner les suites nécessaires pour éviter tout danger. C'est tout.

M. le Président : La parole n'étant plus demandée, je lève la séance. Mais après la séance, le public qui est encore là... ah y'avait encore une question.

M. RITTER (EVL) : Merci Monsieur le Président. On ne m'a pas répondu pour mes bandes podotactiles.... Excusez-moi je ne connais pas le terme par cœur. Les bandes vers le rond-point. La question que j'ai posée de Madame Pascale PERROTTET.

Mme la Maire : Merci Monsieur le Président. C'est vrai qu'on devrait à chaque fois systématiquement vous dire quand on ne répond à toutes les questions, c'est qu'on n'a pas forcément les réponses. Mais vos questions sont enregistrées, ce qui n'est pas le cas des questions du public.

Enregistrées et quand les services voient qu'on n'y répond pas, ils s'y attèlent pour le prochain Conseil municipal. Voilà, merci.

M. le Président : Merci. Voilà alors je lève définitivement la séance.

La séance est levée à 21 heures 55.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 143 du 26 novembre 2024 de Monsieur Philippe Cuenoud « Suivi de la motion 398 concernant la préservation des populations de deux espèces d'orchidées légalement protégées »

« QUESTION »

Concerne : Suivi de la motion 398 concernant la préservation des populations de deux espèces d'orchidées légalement protégées

*La motion 398, acceptée par le Conseil municipal au cours de sa séance du 15 novembre 2022, proposait la protection spécifique d'une population d'helléborines à petites feuilles (*Epipactis microphylla*, photo de gauche) à la route du Pont du Centenaire, et d'une population de spiranthes d'automne (*Spiranthes spiralis*, photo de droite) dans les environs de la patinoire, les deux sur terrain public.*

Si la protection des helléborines a plutôt bien fonctionné, les spiranthes ont été fauchées en pleine floraison en 2023 et 2024, malgré le fait qu'elles aient été marquées, ce dont le service concerné a été informé.

D'où la question suivante :

Des dispositions ont-elles été prises pour s'assurer que 1) les consignes d'épargner les spiranthes marquées aient été transmises aux employés concernés, et 2) le fait qu'elles aient été comprises et intégrées ait été vérifié ?

Sans présager de la réponse à ces questions, il est à mentionner qu'un appui de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (en charge de la protection de la biodiversité, et donc des milieux naturels et de la flore) pourrait aussi être envisagé.

A cet effet, la responsable de la flore et le conservateur de la nature et du paysage rattachés à l'OCAN, en vertu de leurs missions, sont prêts à appuyer l'équipe locale en matière de bonnes pratiques d'entretien, dans le but de contribuer à protéger ces plantes remarquables et méconnues.

Le but de cette initiative dépasse la stricte protection d'une seule espèce : il s'agit d'élaborer une culture et une vision nouvelles, où l'environnement végétal ne soit plus une masse indistincte à tailler, mais un système riche et subtil, dont la connaissance et la préservation constituent un devoir et un épanouissement.

* * *

RÉPONSE

Le Conseil administratif souhaite commencer sa réponse en rappelant quelques points qui ont déjà été portés à la connaissance de l'auteur de la présente question écrite :

- *La zone fauchée en 2023 que Monsieur Cuenoud avait signalée au service concerné se trouve sur une parcelle privée, et n'est par conséquent pas entretenue par nos jardiniers. Suite à des échanges avec le service, l'auteur de la QE 143 avait indiqué vouloir se charger de sensibiliser le propriétaire de la parcelle concernée en prévision de la saison suivante. De leur côté, les jardiniers de notre commune ont en 2023, tout comme les années précédentes depuis que ces orchidées leur ont été indiquées, scrupuleusement préservé de la fauche toutes les zones signalées dont ils ont la charge.*

- *Trois des quatre zones auxquelles se réfère Monsieur Cuenoud dans la QE 143 et qui ont été fauchées en 2024 se trouvent à nouveau sur une parcelle privée, qui plus est sur la même qu'en 2023. S'il est regrettable que les efforts de sensibilisation entrepris par Monsieur Cuenoud auprès du propriétaire n'aient pas porté leurs fruits, nos employés ne peuvent pas en être tenus pour responsables.*
- *La quatrième zone à laquelle Monsieur Cuenoud fait référence se trouve effectivement sur une parcelle communale, mais n'avait pas été signalée aux jardiniers communaux. Ces derniers sont attentifs aux fleurs qui poussent dans nos espaces verts et réfléchissent à celles qui pourraient être protégées suivant le lieu où elles poussent. Il ne peut cependant pas leur être demandé de repérer toutes les spiranthes présentes dans les 22 hectares dont ils ont la charge, ce d'autant plus que ce sont des plantes difficiles à distinguer. C'est d'ailleurs sachant cela que le service avait répondu positivement à la proposition de Monsieur Cuenoud de repérer et signaler les zones à protéger.*
- *Enfin, en ce qui concerne l'espace vert qui borde la pataugeoire (sans doute ce qui est signifié dans la QE 143 lorsque les environs de la patinoire sont évoqués), Monsieur Cuenoud a indiqué au service qu'il avait renoncé à aller sur place, convaincu que la zone avait également été fauchée. Il s'avère que ces prévisions étaient inexactes, cette zone ayant également été préservée de la tonte par les jardiniers de la commune. Il est toutefois important de préciser que ce site se prête difficilement à la protection des orchidées, car la pelouse qui entoure la pataugeoire est très courue par les enfants qui y jouent et que les empêcher de piétiner un secteur relève de la gageure.*

En somme, toutes les zones portées à la connaissance de nos jardiniers et se trouvant sur une parcelle communale ont été protégées de la fauche, et ce, depuis le premier signalement. Seules les zones appartenant à des propriétaires privés et celles non signalées ont malheureusement subi une tonte.

L'auteur de la QE 143 connaissant ces circonstances suite à ses échanges avec le service au cours de ces dernières années, le Conseil administratif ne s'explique pas pourquoi il continue à systématiquement désigner les jardiniers communaux comme responsables lorsqu'il aperçoit des orchidées ayant subi une tonte.

En tout état de cause et pour répondre aux questions qui suivent les prémisses erronées de la QE 143, le Conseil administratif est en mesure de confirmer que les consignes de protection des spiranthes sont non seulement transmises et comprises, mais bien accueillies par les jardiniers de notre commune qui sont, comme on peut s'en douter, passionnés de plantes.

À ce propos, nous souhaitons conclure cette réponse en rappelant que la Ville d'Onex faisait partie des premières communes genevoises à pratiquer l'entretien différencié, qui consiste notamment à préserver des zones de prairie où des fleurs rares peuvent s'épanouir, et que cette évolution vers un entretien plus respectueux de la nature a été déclenché sur l'initiative de nos jardiniers il y a une trentaine d'années. La culture d'un travail respectueux de la nature souhaitée par l'auteur de la QE 143 est donc non seulement en place depuis plusieurs décennies, mais en constante évolution face aux nouveaux enseignements que nos jardiniers apprennent sur le terrain et également au cours de la formation continue dont ils bénéficient.

Le Conseil administratif

Onex, le 24 février 2025 »

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 139 du 26 mars 2024 de Madame Zora MASE et Monsieur Mauro PALMAN « Employés communaux, politique de remplacement en cas d'absence »

« **QUESTION** »

Concerne : *employés communaux, politique de remplacement en cas d'absence*

Mesdames et Monsieur du Conseil administratif,

Nous aimerions savoir quelle est la politique que le Conseil administratif met en place pour s'assurer que des employés communaux absents, que ce soit pour maladie ou toute autre raison, soient remplacés par un(e) collègue capable de faire le même travail et qu'aucun service de la Commune ne soit bloqué par l'absence.

Nous remercions le Conseil administratif.

Avec nos respectueuses salutations.

Zora MASÉ

Mauro

PALMAN

*Onex, le 4 mars 2024
ZM/dm*

RÉPONSE

Le Conseil municipal alloue les moyens nécessaires à cette gestion dans le cadre du budget de fonctionnement annuel sous la fonction 022 et la nature 301. Pour autant que la suppléance et l'entraide raisonnablement exigible lorsqu'un autre membre du personnel est en incapacité ne suffisent pas à absorber l'absence, les ressources humaines étudient avec les services des solutions de remplacement ou de renfort de l'effectif.

Les situations d'absence de longue durée, ou pouvant être envisagées comme telle, donnent lieu à l'engagement de personnel temporaire lorsque la délivrance des prestations régaliennes ne peut pas être assurée sans remplacement total ou partiel.

A cet effet, le Conseil administratif procède à la constitution de rapports de travail auxiliaire ou à la commande de missions temporaires.

L'administration est particulièrement attentive à ne pas générer des conditions précaires pour les personnes appelées pour ces missions dont les durées et fréquences sont très variables.

L'attention du Conseil municipal est toutefois attirée sur le fait que certaines fonctions ne peuvent pas donner lieu à des engagements supplétifs. C'est notamment le cas pour les agents de police municipale, les patrouilleuses scolaires ou des spécialistes en charge de projets.

Il convient également de prendre en considération les enjeux sociaux et la qualité des relations humaines tissées au sein de notre administration. Lorsque la santé d'une personne nécessite un temps incertain de traitement et de convalescence, il est difficile d'envisager un remplacement d'office. Ainsi, il est pris en considération la durée projetée de l'absence avec toutes les incertitudes pouvant être générées par une atteinte sévère à l'état de santé [accident ou maladie].

Dans ces situations comme lors de l'absence de personnes en charge de la gestion d'équipe et/ou de la conduite de service, le remplacement de spécialistes est rendu complexe par la somme de connaissances et l'expertise détenues par les titulaires. De fait, au remplacement par l'adjonction d'une nouvelle ressource, il est couramment préféré par l'administration, en lien avec les services, de recourir à l'adjonction de missions de remplacement par des collègues subordonné-es, pairs ou supérieurs pour une durée limitée. Les subordonné-es endossant des responsabilités supérieures perçoivent une indemnité à titre de reconnaissance de l'effort et de la charge de travail supplémentaires réalisées. Au besoin, ce sont les fonctions occupées par les subordonné-es qui peuvent donner lieu à des engagements de remplaçant-es.

Illustrant le propos, le Conseil administratif précise avoir alloué les montants suivants à l'engagement et au maintien de personnel auxiliaire affecté au remplacement d'agentes et agents communaux :

<i>Année</i>	<i>Nbre de personnes (auxiliaires)</i>	<i>Masse salariale (nat. 301)</i>
<i>2021</i>	<i>15</i>	<i>530'500</i>
<i>2022</i>	<i>19</i>	<i>552'600</i>
<i>2023</i>	<i>22</i>	<i>685'200</i>
<i>2024</i>	<i>15</i>	<i>495'400</i>

Complémentairement à l'engagement auxiliaire, le Conseil administratif a également fait appel à du personnel intérimaire par le biais d'entreprises spécialisées. Cette option a été appliquée en particulier pour des missions courtes dans le domaine de la conciergerie et du nettoyage des bâtiments scolaires ou administratifs. Ce faisant, il n'y a pas eu d'interruption des prestations ni de report de charge sur les équipes.

Enfin, le Conseil administratif relève que lorsque cela est possible (horaire, disponibilité, intérêt des personnes), les collaboratrices et collaborateurs à temps partiel se voient proposer d'augmenter temporairement leurs taux d'activité afin d'assurer des missions de remplacement.

Au vu de ce qui précède, le Conseil administratif relève la diversité des moyens mis en œuvre pour réduire du mieux possible l'incidence de l'absentéisme au sein de l'administration.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 11 mars 2025 »

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 144 du 4 mars 2025 du groupe PLR
« Marchés publics et encouragement de la formation professionnelle »

« **QUESTION** »

Concerne : *Marchés publics et encouragement de la formation professionnelle*

Les départements et services de l'administration cantonale sont invités à soutenir les entreprises formatrices dans le cadre d'adjudication de marchés publics pour les procédures de gré à gré et sur invitation. Les collaborateurs de l'administration cantonale doivent ainsi se référer à la liste des entreprises formatrices lorsqu'il s'agit de solliciter des entreprises ou de les inviter à présenter une offre lors d'acquisition de fournitures, services et travaux.

Cette mesure a pour objectif de valoriser les efforts des entreprises formatrices. La formation professionnelle, en particulier sous sa forme duale, est en effet d'une importance fondamentale pour permettre la bonne intégration des jeunes au marché du travail et répondre aux besoins des entreprises. Les entreprises formatrices méritent d'être pleinement soutenues.

Dans ce contexte, la commune d'Onex a-t-elle déjà intégré une telle démarche ou prévoit-elle de le faire ?

Lien de référence : <https://www.ge.ch/document/former-apprentis-avantage-dans-cadre-adjudications-marches-publics>

*Pour le Groupe PLR
Catherine Lance Pasquier*

*Onex, le 28 janvier 2025
CLP/dm*

RÉPONSE

La Ville d'Onex en tant qu'autorité adjudicatrice est soumise au règlement cantonal sur la passation des marchés publics L 6 05.01.

L'article 33 dudit règlement attribue la capacité pour l'autorité adjudicatrice d'exiger, au titre de critères d'aptitude des soumissionnaires, la production de justificatifs portant notamment sur la contribution à la formation professionnelle.

Les critères doivent toutefois être pertinents par rapport au marché (art. 24) ainsi la contribution des soumissionnaires à la formation professionnelle doit revêtir un intérêt prépondérant par rapport à d'autres critères. Par ailleurs, le cumul de critères d'aptitudes contribue à la complexification des marchés et à la limitation de la capacité des entreprises de petites et moyennes tailles à l'accession aux marchés publics.

Dans cet esprit, le dispositif de recensement des entreprises formatrices par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue offre une solution intéressante tant pour les entreprises adjudicatrices que les soumissionnaires.

De pratique constante, la Ville d'Onex recourt à l'exigence des attestations Q4 ou Q5 s'agissant de comparer les engagements pris par les soumissionnaires en matière de capacité de formation ou de prise en compte des aspects environnementaux et sociaux.

Le Conseil administratif confirme donc l'intégration de la démarche de valorisation des entreprises formatrice dans l'attribution des marchés publics sur invitation comme ouverts.

La procédure d'adjudication des marchés de gré à gré va être précisée afin d'intégrer un contrôle préalable de l'inscription de l'entreprise pressentie sur la liste dynamique des entreprises formatrices : [OFPC - Liste des entreprises formatrices: Entreprises](#). Ce contrôle sera complémentaire à celui de la liste des entreprises en infraction des conditions et usages : <https://www.ge.ch/respecter-conditions-travail-usage/liste-entreprises-infraction>

Nous vous remercions de l'attention portée à cette réponse.

Le Conseil administratif

Onex, le 11 mars 2025 »

La 1^{ère} Secrétaire :

Le Président :

Nathalie KELLER

Luc ABBE-DECARROUX